Offre au public de jetons

Période de souscription du 1er Mars 2020 au 1er Juin 2020 (ou dès que le Hard Cap est atteint)

PLATEFORME DE FINANCEMENT DE PROJETS EN CRYPTO-MONNAIE

DOCUMENT D'INFORMATION

Visa sur une offre au public de jetons

En application de l'article L. 552-5 du code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), notamment de l'article 712-9, l'AMF a apposé sur le présent document le visa n° ICO.19–576 en date du 17 Décembre 2019 et valable jusqu'au 01 Juin 2020. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa a été attribué conformément aux dispositions de l'article 712-1 du règlement général de l'AMF après que l'AMF a vérifié que le document d'information est complet et compréhensible.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité du projet de l'émetteur ni authentification des éléments financiers, comptables et techniques présentés. En outre, l'AMF n'a procédé à aucune vérification des programmes informatiques associés à l'offre et n'a pas vérifié l'adéquation entre ces programmes et le contenu du document d'information.

WWW.FRENCH-ICO.COM

Un projet utilisant la blockchain Ethereum

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'investissement dans une offre au public de jetons telle que définie à l'article L. 552-3 du code monétaire et financier comporte des risques de perte partielle ou totale de l'investissement. Aucune garantie n'est donnée quant à la liquidité des jetons acquis au cours de l'offre, l'existence d'un marché secondaire de ces jetons, la valeur des jetons acquis au cours de l'offre et la contre-valeur de ces jetons en devise. Les jetons ne constituent pas des instruments financiers au sens de l'article L. 211-1 du code monétaire et financier et ne confèrent aucun autre droit que ceux décrits dans le document d'information. En outre, le cadre réglementaire applicable à l'offre et aux jetons ainsi que le régime fiscal applicable à la détention des jetons ne sont pas définis à ce jour dans certaines juridictions.

Le visa délivré par l'AMF ne porte que sur l'offre objet du présent document d'information. A l'issue de la clôture de l'offre, l'AMF n'effectuera aucun suivi de l'émetteur et de son projet. Toute communication postérieure à l'offre et relative à celle-ci ne fera l'objet d'aucune revue par l'AMF.

Le souscripteur est invité à consulter la rubrique 4 « facteurs de risques » du document d'information.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR DE JETONS 4

- Description de la société 4
- Activités de la société 5
- Coordonnées de contact de l'équipe en charge du projet 6
- L'équipe, biographies et compétences 6
- Description de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influer sensiblement sur l'offre 8
- Principes de gouvernance de l'entité juridique 8
- Commissaire aux comptes 9

2. PROJET DE L'ÉMETTEUR OBJET DE L'OFFRE 9

- Introduction, vision et marché 9
- Description de la plateforme (déjà financée) 11
- Nouveaux produits et services à financer avec l'ICO de FRENCH-ICO.com, objet du présent document d'information ... 16
- Réglementations spécifiques au projet 18
- Mécanismes décisionnels et gouvernance du projet 19
- Souscripteurs auxquels l'offre s'adresse et restrictions éventuelles 19
- Plan d'activité du projet 20
- Besoins financiers pour le développement du projet et financement déjà obtenus 21
- Frais liés à l'offre 21
- Allocation des fonds collectés et usages des jetons auto-détenus 22

3. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX JETONS OFFERTS AU PUBLIC 22

- Fonctions et droits attachés au jeton FICO, règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons 22
- Frais de fonctionnement du projet supportés par le souscripteur, notamment frais liés au dispositif d'enregistrement électronique partagé sur lequel les jetons sont inscrits 25
- Description du dispositif électronique d'enregistrement partagé sur lequel les jetons seront inscrits 25
- Calendrier d'utilisation des jetons 25
- Modes de transmission des jetons et inscription sur une plateforme d'échange 26
- Description des modalités générales de comptabilisation des jetons objets de l'émission, selon la nature des droits attachés à ces jetons 26

4. FACTEURS DE RISQUES 26

- Risques économiques 27
- Risques technologiques 29
- Risques liés au projet 30
- Risques liés à l'utilisation des jetons 31

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS 31

- Caractéristiques du jeton 31
- Détail de l'offre au public 32
- Modalités de souscription des jetons 33
- Transfert des fonds collectés à FRENCH-ICO.com 33
- Transfert des jetons aux souscripteurs 34

- Moyens de publication des résultats de l'offre 34
- Informations sur la période postérieure à l'offre 34

6. MODALITÉS TECHNIQUES DE L'ÉMISSION DE JETONS 35

- Dispositif électronique d'enregistrement partagé utilisé 35
- Architecture technique 35
- Adresse officielle du smart contract CORPORATE 36
- Adresse officielle du smart contract ICO 36
- Adresse officielle du smart contract JETONS 37
- Audit et codes sources des smart contracts 37

7. CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMÉRIQUES RECUEILLIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE JETONS 40

- Suivi et sauvegarde des fonds et des actifs numériques recueillis 40
- Remboursement des souscripteurs 41

8. DISPOSITIFS DE CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS, DE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET DE SÉCURITE MIS EN PLACE 42

- Description des mécanismes de connaissance des souscripteurs et de lutte anti-blanchiment mis en place 42
- Description des dispositifs de cyber-sécurité et de détection des dysfonctionnements techniques mis en place 45

9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE 46

- Droit applicable à l'émetteur 46
- Juridiction compétente en cas de litige 46
- Régime fiscal applicable à la détention des jetons en France pour les souscripteurs français 46

10. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES 48

1. INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR DE JETONS

• Description de la société

Mentions légales

Nom de la société : FRENCH-ICO.com®
Président : Christophe GAUTHIER
Directeur Général : Frédéric GILLES
Siège social : 123 Avenue de Montredon, 13008 MARSEILLE
Code APE : 6499Z (portail Internet)
Numéro SIREN : 840 707 566
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 05 840707566
Date d'immatriculation : 26 Juin 2018
Capital Social : 10 000 €
Cadre juridique : Société par Actions Simplifiée

Actionnariat

Actionnaires	Fonctions	Nombre d'actions	% du capital
Christophe GAUTHIER	Président	5100	51%
Frédéric GILLES	Directeur Général	4900	49%

Historique de la société

2018

- Début de la R&D et réalisation des premiers prototypes en Janvier 2018
- Création de la société le 26 Juin 2018
- Développement de la plateforme
- Christophe Gauthier prend la présidence de la commission blockchain de Medinsoft région Sud
- Mise en ligne du site de démonstration et des bêta-tests

2019

- Rédaction du document d'information
- Obtention de la subvention BPI de 30 000 €
- Intégration de l'accélérateur de startups PFactory
- Identification des premiers investisseurs
- Audit des smart contracts
- Choix du partenaire KYC/AML
- Choix de notre plateforme d'échange partenaire
- Choix de notre hebergeur et de notre partenaire cyber-sécurité
- Obtention du VISA AMF

• Activités de la société

En 2018 et 2019, la priorité a été le développement informatique de la plateforme. Le VISA AMF nous permet de lancer notre ICO pour financer la commercialisation et l'accélération du projet mais aussi d'acquérir la légitimité indispensable pour accompagner les futurs porteurs de projets et souscripteurs.

Depuis fin 2018, notre président assure aussi la présidence de la commission blockchain de l'association MEDINSOFT, le plus gros cluster du numérique de la région Sud. Une position stratégique pour le projet qui nous permet d'être au cœur d'un écosystème déjà très actif sur notre territoire. FRENCH-ICO.com co-organise des évènements autour de la thématique blockchain afin de promouvoir la technologie, ses usages, valoriser et fédérer l'écosystème mais aussi mettre en relation les startups, TPE et PME avec les grands groupes nationaux et internationaux.

En 2020, sont planifiées des formations en collaboration avec une école de code informatique pour former de futurs développeurs de smart contracts sous Ethereum. C'est une étape importante de notre développement qui nous permettra d'identifier nos potentiels futurs collaborateurs pour répondre à nos besoins de performance et de croissance.

Désormais, l'obtention du VISA AMF nous permet de débuter les activités principales de notre activité :

L'activité de FRENCH-ICO.com consiste en la vente de prestations de services destinées aux porteurs de projets souhaitant lever des fonds en crypto monnaie et à leurs investisseurs. FRENCH-ICO.com propose 3 activités principales :

La mise en relation entre porteurs de projets et souscripteurs en crypto-monnaie

La plateforme permet de mettre en relation porteurs de projets français souhaitant lever des fonds en crypto monnaie auprès d'investisseurs français et internationaux.

En échange de leurs contributions, les souscripteurs reçoivent des jetons utilitaires échangeables contre des produits ou services du porteur de projet ou échangeables sur un ou des marchés secondaires le cas échéant. Les porteurs de projets peuvent utiliser les fonds collectés pour financer une ou plusieurs étapes de leurs projets (recherche et développement, amorçage, croissance, accélération…).

La plateforme multi-projets permet aux porteurs de projets de profiter d'une visibilité partagée et aux souscripteurs de profiter d'une plus grande sélection de projets répondant à leurs attentes.

L'objectif est d'assurer le meilleur « matching » entre souscripteurs et porteurs de projets.

Le développement de smart contracts Ethereum sur mesure

Spécialiste de la technologie blockchain ETHEREUM, nous réalisons des *smart contracts* (codes informatiques exécutables sur la blockchain) personnalisés selon les besoins de nos clients. Ces développements peuvent être hors contexte d'une levée de fonds sur notre plateforme et peuvent répondre à des projets autres que du secteur de la blockchain, si bien que de nombreux secteurs d'activités peuvent être concernés.

L'accompagnement en financement de projets en crypto-monnaie

Une ICO ne s'improvise pas. Nous mettons toute notre expertise, compétences et réseaux à l'œuvre pour que nos porteurs de projets puissent faire de leur ICO un succès.

Les partenaires qui nous ont accompagnés lors de la rédaction de ce document d'information (voir Chapitre 1 « L'équipe ») ont tous une expertise de la technologie blockchain, des crypto actifs et de leurs usages, dans les domaines du juridique, de la comptabilité, du marketing, du développement informatique, de la communication, etc. Leur rôle est d'accompagner les porteurs de projets et les souscripteurs lors de leurs réflexions, avant, pendant et après leurs ICO.

Nous assurons une veille permanente sur l'évolution de la technologie blockchain et des réglementations en vigueur.

• Coordonnées de contact de l'équipe en charge du projet

	Liens cliquables
Email	contact@french-ico.com
Page LinkedIn	www.linkedin.com/company/french-ico-com/
Groupe LinkedIn	www.linkedin.com/groups/12145721/
Page Facebook	www.facebook.com/FRENCHICOcom/
Groupe Facebook	www.facebook.com/groups/frenchico/
Twitter	twitter.com/IcoFrench
Site Web	www.french-ico.com
Site de démonstration	demo.french-ico.com

• L'équipe, biographies et compétences

Cofondateurs et associés

Christophe GAUTHIER
Président | Co-fondateur de FRENCH-ICO.com
Président de la commission
blockchain Medinsoft Région SUD

En charge de la stratégie et du développement commercial

Compétences
Ingénieur en Informatique
Direction de projets industriels internationaux, Management, Développeur *solidity* et *web3.js*, marketing digital, finance.

Langues
Français / Anglais

LinkedIn
christophe.gauthier@french-ico.com

Frédéric GILLES
Directeur Général | Co-fondateur de FRENCH-ICO.com
Dirigeant de l'entreprise
FredericGilles.net

En charge de la direction technique et du développement informatique

Compétences
Ingénieur en Informatique
Direction de projets informatiques, Développeur *javascript, java, php, node.js, web3.js, solidity, MySQL, Oracle, Unix et expert WordPress*.

Langues
Français / Anglais

LinkedIn
fred.gilles@french-ico.com

Partenaires et Conseillers

Margaux FRISQUE
Avocat

En charge du document d'information.

Compétences
Contentieux commercial, droit des sociétés, droit des nouvelles technologies.

Langues
Français / Anglais

LinkedIn

Laurent SILVESTRO
Associé gérant de AL2S CONSEILS

En charge du suivi comptable de la société.

Compétences
Expertise Comptable, analyse financière, gestion de projets, stratégie commerciale.

Langues
Français / Anglais

LinkedIn

Ianne KINDA
Directeur Digital Marsatwork

En charge du plan média et de la stratégie marketing

Compétences
Stratégie IT, creative technologist , méthodes AGILES, UI/UX, marketing, relations commerciales, blockchain, Token Design

Langues
Français / Anglais

LinkedIn

Thibault LANGLOIS-BERTHELOT
Fondateur & Président de Kryptosphere®

En charge du réseau ambassadeurs

Compétences
Relations publiques, blockchain, commerce, marketing, finance, gestion de projets

Langues
Français / Anglais

LinkedIn

Autres acteurs

DIGITAL SERVICE

ZEBITEX

Société partenaire fournisseur de la plateforme d'échange ZEBITEX

CERTIK

Société en charge de l'audit de nos smart contracts

westart

SYNAPS

Société en charge des contrôles KYC/AML via sa solution SYNAPS

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Société en charge de l'expertise juridique sur la lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme

• Description de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influer sensiblement sur l'offre

Les champs d'activité des partenaires sont établis afin d'éviter tout risque de conflits d'intérêts lors de la conduite de l'offre et de l'exécution du projet.

La société FRENCH-ICO.com n'a connaissance d'aucune situation interne ou externe pouvant laisser penser qu'elle puisse constituer un conflit d'intérêt, nuire au public ou au bon déroulement du projet.

Aucun jeton gratuit ne sera distribué aux personnes mentionnées ci-dessus pendant la durée de l'offre.

Les personnes mentionnées ci-dessus se réservent le droit de souscrire à la présente offre, cependant, le montant cumulé de leurs souscriptions ne dépassera pas 10% du Hard Cap. Ils ne bénéficieront pas de conditions préférentielles lors de la présente offre.

• Principes de gouvernance de l'entité juridique

La société FRENCH-ICO.com est pilotée par son Président et son Directeur Général. Créée en 2018, elle se veut « à taille humaine » pour une meilleure réactivité ainsi qu'une performance durable.

L'assemblée générale est donc contrôlée, de fait, par les deux associés uniques.

Cette organisation simple vise à contrôler efficacement l'alignement des activités et objectifs opérationnels avec les objectifs stratégiques.

• Commissaire aux comptes

Au regard des seuils révisés par l'article 20 de la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (Loi Pacte) et le décret n°2019-514 du 24 mai 2019, la société FRENCH-ICO.com n'entre pas dans le cadre légal d'une nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes. À ce titre, aucun commissaire n'a été désigné par la société à ce jour.

Pour les comptes clos au 30 Septembre 2022, la société envisage de nommer un commissaire aux comptes sur une base volontaire.

2. PROJET DE L'ÉMETTEUR OBJET DE L'OFFRE

• Introduction, vision et marché

Notre projet consiste à aider les porteurs de projets à la réalisation d'une levée de fonds en crypto-monnaie (ICO) à l'aide de smart contracts standards spécifiquement développés pour la blockchain Ethereum, à proposer le listing de projets sur notre plateforme, à mettre à disposition une communauté d'investisseurs et de faciliter les souscriptions sur les projets. À mettre à disposition un ensemble d'outils et de services destinés à financer et à faire la promotion de projets français auprès d'un public d'investisseurs français et internationaux. Les jetons utilitaires FICO qui seront émis lors de la présente ICO permettront aux porteurs de projets et aux souscripteurs de bénéficier d'exclusivités et/ou de tarifs réduits sur les offres traditionnellement proposées en Euros (voir chapitre 3 « Droits et obligations attachés aux jetons offerts au public »). Le design de la plateforme est pensé pour rendre facile son utilisation et en faciliter son adoption. L'hébergement et l'architecture de la plateforme intègrent des solutions de cyber-sécurité qui permettent la protection des données et des transactions.

Pourquoi la blockchain Ethereum ? La blockchain Ethereum est décentralisée ce qui offre l'avantage de fonctionner sans le contrôle d'un tiers de confiance, à frais réduits, en toute transparence et en toute sécurité. Ce sont les ordinateurs connectés au réseau qui assurent le contrôle, la validité et l'enregistrement des transactions réalisées. Les transactions telles que l'exécution d'un smart contract, le transfert et le séquestre des actifs numériques (jetons ou Ether) sont infalsifiables, transparentes, sécurisées, inscrites et consultables à vie dans la blockchain. Les actifs numériques que contient la blockchain peuvent alors se transférer de pair à pair ou par smart contracts interposés. La blockchain Ethereum étant sans frontière, notre solution permet de viser un public international.

Les souscripteurs peuvent rester concentrés sur leurs décisions d'investissement. Notre plateforme doit devenir une référence dans son domaine et imposer toute la confiance dont a besoin un souscripteur. Les souscripteurs doivent pouvoir profiter d'une plateforme officielle, de qualité et sécurisée proposant de multiples projets pouvant répondre au mieux à leurs attentes. L'utilisation de smart contracts et le déroulement des ICO étant standardisés, les souscripteurs peuvent investir sans avoir besoin de se réadapter au fonctionnement de chaque nouvelle ICO. L'expérience utilisateur et la sécurité de la plateforme sont en permanence optimisées pour en faciliter l'usage, l'adoption et la confiance.

Les porteurs de projets peuvent rester concentrés sur leur cœur d'activité. Les ICO permettent de lever des fonds sans dilution de capital. Les porteurs de projets pourront profiter d'un accompagnement personnalisé, d'une visibilité augmentée, d'une plateforme répondant aux exigences réglementaires en termes de lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et qui de plus intègre des protections de cyber-sécurité avancées.

La plateforme est un gage de confiance pour leurs futurs souscripteurs. La communauté d'investisseurs français et internationaux qui s'offre aux porteurs de projets est un des facteurs clés de succès de leurs ICO. La standardisation du processus de réalisation d'une ICO offre l'avantage de réduire les frais associés.

Notre vision est de pouvoir offrir au plus grand nombre des solutions de financement innovantes et alternatives aux financements traditionnels. Des alternatives plus rapides, plus sécurisées et plus transparentes. Depuis 2014, les ICO ont permis de lever plusieurs milliards d'Euros dans le monde. Mais encore trop peu ont réussi en France (voir graphique ci-après)

Nous voulons donner la chance à chacun de pouvoir investir sur les projets de son choix dès le premier centime d'Euro.

Nous voulons donner la chance aux porteurs de projets français de collecter des fonds sans dilution de capital auprès d'investisseurs français et internationaux.

Une progression des ICO depuis 2014 dans le Monde…

22,4 milliard d'€ levés en ICO dans le monde depuis 2014 dont
10,5 milliards d'€ levés en ICO dans le monde en 2018

Source : ICO Bench

Mais la France est en retard…

130 millions d'€ levés en ICO en France entre 2014 et 2018

Source : Baromètre des ICO en France 2014-2018 réalisé par Avolta Patners en Juillet 2018

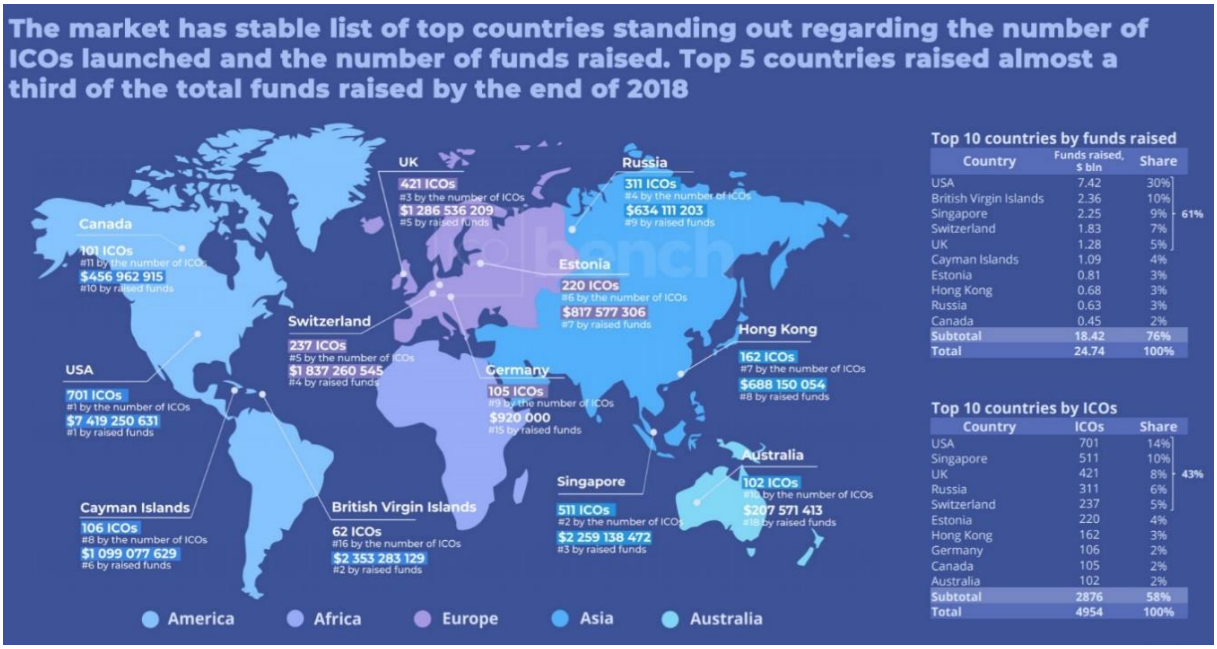

• Description de la plateforme (déjà financée)

La phase de développement du projet est terminée. La plateforme est opérationnelle depuis fin 2018. L'objectif de notre ICO est de financer la commercialisation et l'accélération de notre projet.

Technologie utilisée

Nous utilisons la technologie blockchain Ethereum associée à des smart contracts, codes informatiques infalsifiables s'exécutant automatiquement sur la blockchain et permettant d'exécuter des fonctions préalablement programmées.

Pour plus de détails, voir chapitre 6 « Architecture technique »

Objectifs et avantages de la plateforme

- Réaliser une levée de fond en crypto-monnaie sans dilution du capital ;
- Offrir plus de liquidité et d'usages aux jetons :
  - En proposant aux porteurs de projets la possibilité de faire lister leurs jetons sur la plateforme d'échange de notre partenaire ;
  - Grâce à l'utilisation d'applications tiers (portefeuille Ethereum…) compatibles avec les jetons qui permettent le stockage et l'échange de pair-à-pair, sans tiers de confiance, en toute simplicité, rapidement et à frais réduits quel que soit le montant transféré et la distance ;
  - Sous réserve que le jeton du projet soit listé sur une plateforme d'échange, les souscripteurs peuvent revendre leurs jetons dès la fin de l'ICO.
- Démocratiser l'accès au financement en crypto-monnaie en rendant accessible l'utilisation de la blockchain au plus grand nombre sans pour autant être un expert de la technologie.
- Offrir plus de sécurité et de transparence aux souscripteurs et aux porteurs de projets :
  - Les souscripteurs sont systématiquement remboursés si les ICO n'atteignent pas leurs Soft Cap (objectif minimum de l'ICO);
  - Toutes les transactions sont publiques ;
  - Les fonds sont séquestrés pendant toute la durée de l'ICO ;
  - Les fonds collectés sont transférés aux porteurs de projets uniquement si les ICO atteignent le Soft Cap ;
  - Nos codes informatiques (smart contracts) sont tous audités ;
  - L'hébergement et l'architecture de la plateforme intègrent des solutions de cyber-sécurité permettant une meilleure protection des données et des transactions.
- Offrir plus de visibilité aux projets grâce à la multitude de projets publiés ;
- L'accès à des souscripteurs internationaux. Les crypto-monnaies ne connaissent pas de frontières (l'accès à des souscripteurs internationaux reste cependant soumis au droit local des souscripteurs) ;
- La possibilité de réaliser plusieurs émissions de jetons successives (ICO : Initial Coin Offering puis NCO : New Coin Offering), permettant ainsi de financer plusieurs phases du projet avec des Soft Cap réalistes et atteignables;

Une interface utilisateur multi-supports

Grâce aux multiples applications et navigateurs Web compatibles WEB3.js (langage informatique permettant de communiquer avec la blockchain Ethereum) disponibles gratuitement sur Internet, la plateforme est développée pour rendre l'expérience utilisateur tout aussi simple en version smartphone qu'en version ordinateur.

Des emails et un tableau de bord personnalisés

Un email est automatiquement envoyé :

- au porteur de projet lorsque son nouveau projet d'ICO est approuvé
- au porteur de projet lorsque son projet est publié sur la blockchain
- au porteur de projet lorsque son projet est terminé
- au porteur de projet lorsque son projet a reçu une nouvelle contribution
- au souscripteur après chacune de ses contributions
- au souscripteur lorsqu'une ICO sur laquelle il a contribué est terminée avec succès ou non

Les emails contiennent le lien horodaté vers la transaction blockchain qui contient toutes les informations importantes de l'opération. La traçabilité des transactions est garantie et infalsifiable.

Des jetons échangeables de pair à pair

De multiples solutions de portefeuilles à télécharger gratuitement, compatibles Ethereum et avec les jetons ERC20 émis sur notre plateforme existent. Tant sur téléphones mobiles que sur ordinateurs, le stockage, l'utilisation et le transfert pair à pair des jetons et de votre crypto-monnaie sont simplifiés.

L'envoi de crypto-actifs de pair à pair se fait en quelques secondes et avec des frais de transaction très faibles quelque soient les montants envoyés et la distance du transfert.

Des jetons échangeables sur l'exchange de notre partenaire

Pour offrir de la liquidité, les jetons des porteurs de projets pourront être référencés sur la plateforme d'échange française de notre partenaire Zebitex.com (société Digital Service).

Les porteurs de projets de notre plateforme pourront soumettre une demande de listing de leurs jetons sur la plateforme d'échange de notre partenaire. La demande de listing fera l'objet d'une validation préalable réalisée par FRENCH-ICO.com et par la société Digital Service.

Les vérifications préalables pour le listing d'un nouveau jeton sont :

- Conformité réglementaire et visa AMF obtenu oui ou non. Le VISA de l'AMF est facultatif mais l'obtention du VISA sera un gage de confiance supplémentaire qui aidera à la décision finale pour retenir une demande de listing sur la plateforme d'échange.
- Cadre juridique du jeton ;
- Analyse de la société émettrice et de l'équipe du projet ;
- Analyse des usages proposés aux jetons.

Il n'y a aucune obligation de listing du jeton sur la plateforme d'échange Zebitex mais ce privilège de mise en relation est une opportunité pour les porteurs de projets qui souhaitent offrir un minimum de liquidité à leurs jetons.

Sous réserve que les jetons soient listés, les souscripteurs pourront convertir les jetons acquis avec d'autres jetons, crypto-monnaies ou contre une monnaie ayant cours légal listés sur la plateforme d'échange de notre partenaire.

Le fonctionnement détaillé de la plateforme d'échange est précisé sur le site Web de Zebitex. Avant utilisation de leurs services, il est important de se référer aux conditions générales d'utilisation de Zebitex.

Nous attirons l'attention des souscripteurs sur le fait que la liquidité des jetons sur les plateformes d'échange reste hypothétique. La valeur d'échange dépendra de l'offre et de la demande.

Une liste blanche de souscripteurs transversale à tous les projets

Toutes les adresses Ethereum des souscripteurs sont enregistrées dans un smart contract transversal à toutes les ICO. Les smart contracts des ICO interrogent en temps réel la liste blanche des adresses Ethereum pour savoir si le montant de la souscription que souhaite réaliser le souscripteur est autorisé ou non (voir chapitre 5 « Modalité technique de l'émission de jetons » pour plus de détails sur l'architecture technique).

Toutes les adresses Ethereum des souscripteurs sont alors classées :

- Soit en liste blanche, pour les adresses Ethereum autorisées à contribuer sur les ICO
- Soit en liste noire, pour les adresses Ethereum non autorisées à contribuer sur les ICO

L'enregistrement de l'adresse Ethereum en liste blanche se fait lors de l'inscription du souscripteur sur la plateforme, selon la formule qu'il choisit (dont dépend le montant maximum qu'il souhaite pouvoir investir pendant les ICO), du recueil de ses informations et les résultats de ses contrôles KYC/AML. Une fois inscrit en liste blanche, le souscripteur n'à plus besoin de s'inscrire à nouveau pour contribuer sur les autres projets de la plateforme.

Les porteurs de projets profitent alors d'une base de souscripteurs qualifiés tous susceptibles de contribuer sur leurs ICO.

Il est cependant important de préciser que le recueil des informations des souscripteurs n'est qu'une des étapes des obligations relatives à la lutte anti- blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme. La centralisation des contrôles KYC et sa transversalité à tous les projets de la plateforme ne retirent pas aux porteurs de projets leurs responsabilités en terme de lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme. Au regard des articles L. 561-2 et suivants, les porteurs de projets seront également tenus à des obligations d'information à Tracfin et l'obligation de mettre en place des procédures et un contrôle interne. À cet égard, la transversalité des contrôles KYC ne signifie pas que les porteurs de projets auront externalisé la totalité de leurs obligations LCB-FT puisqu'ils resteront tenus des autres obligations.

Une adresse en liste blanche peut aussi être transférée en liste noire en cas de soupçon sur les informations du souscripteur pendant ou après son inscription (lors d'une actualisation quotidienne des contrôles par exemple).

Les souscripteurs peuvent choisir parmi les 3 différentes formules suivantes. Ces formules sont applicables à tous les projets de la plateforme et dépendent du montant maximum qu'ils souhaitent vouloir investir sur chacune des ICO.

	FORMULES		
	ANGEL	**ANGEL PREMIUM**	**ANGEL PREMIUM PRO**
Phases de l'ICO où les contributions sont autorisées	Phase 2 et phase principale	Phase 2 et phase principale	Phase 1, 2 et phase principale
Contrôles et mesures de vigilance réalisés	**Voir chapitre 8 « Dispositifs de connaissance des souscripteurs, de lutte anti-blanchiment et de sécurité mis en place »** Le chapitre8 est appliqué à l'ICO de FRENCH-ICO.com qui repose sur les mêmes dispositifs.		
Montant maximum des souscriptions autorisées	1 000€	10 000€	Sans limite

Les souscripteurs dont l'adresse Ethereum n'est pas enregistrée ou qui est en liste noire ne peuvent pas réaliser de contributions sur les projets de la plateforme. Le smart contract ICO bloque les contributions provenant d'adresses non enregistrées ou en liste noire.

Le paramétrage et la publication d'une ICO sur la plateforme et la blockchain sont facilités

Publier une ICO sur la blockchain via notre plateforme est aussi simple que de soumettre un formulaire via un site Web. Le porteur de projet documente son projet via un formulaire en ligne, certains champs permettent de décrire le projet (texte, illustrations, photos, vidéos, liens vers le document d'information et les réseaux sociaux…) et d'autres permettent de paramétrer le smart contract de l'ICO.

Notre plateforme est conçue pour que les échanges entre le site Web et la blockchain se fassent de façon totalement transparente sans avoir besoin d'être spécialiste de la technologie blockchain.

Dans la version standard de nos ICO, le porteur de projet n'a que 5 paramètres à configurer pour pouvoir publier son ICO sur la blockchain contre 14 paramètres dans la version totalement personnalisée. Il n'y a pas besoin d'être un expert de la technologie blockchain, ni de faire réaliser un développement informatique onéreux sur mesure.

(Tableau comparatif paramètres standards versus paramètres personnalisés)

Paramètres	Version standard (par défaut)	Version personnalisée
Nom du Jeton	Paramétrable	Paramétrable
Symbole du Jeton	Paramétrable	Paramétrable
Soft Cap	Paramétrable	Paramétrable
Hard Cap	2x le Soft Cap	Paramétrable
Ratio nombre de Jetons par ETH	1000 jetons pour 1 ETH	Paramétrable
Date de début de l'ICO	Paramétrable	Paramétrable
Date de fin de l'ICO	Paramétrable	Paramétrable
Durée de la phase 1	14 jours	Paramétrable
Plafond de la phase 1	10% du Hard Cap	Paramétrable
Bonus distribués en phase 1	50% de jetons en plus	Paramétrable
Durée de la phase 2	14 jours	Paramétrable
Plafond de la phase 2	20% du Hard Cap	Paramétrable

Bonus distribués en phase 2	20% de jetons en plus	Paramétrable
Plafond de la phase principale	Hard Cap	Hard Cap
Bonus distribués en phase principale	0% de jetons en plus	0% de jetons en plus
Plus de 150 souscripteurs autorisés	Non	Paramétrable

Lors de la publication sur la blockchain, le smart contract ICO est généré et lui-même génère automatiquement un autre smart contract spécifique aux jetons du projet. Ces deux smart contracts sont liés informatiquement et font l'objet de deux adresses de smart contracts publiques différentes sur la blockchain.

Ces adresses publiques servent à la fois à consulter toutes les transactions horodatées, à vérifier le séquestre des fonds, l'émission des jetons, la liste des adresses Ethereum possédant des jetons et le nombre total de jetons en circulation.

Les smart contracts sont publiés sur la blockchain avec l'adresse Ethereum publique et signée avec la clé privée du porteur de projet. De fait, le porteur de projet est propriétaire des smart contracts.

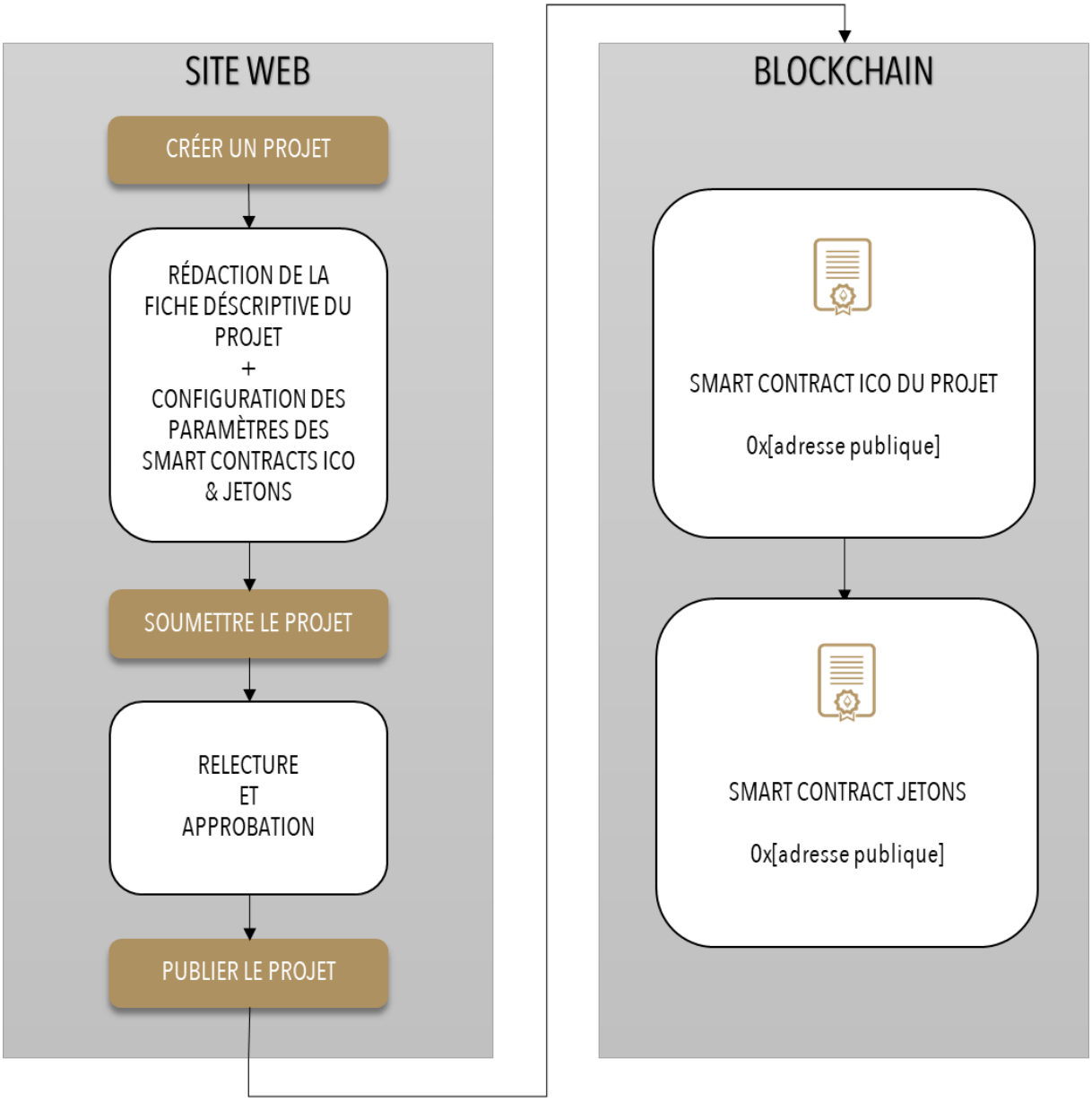

Toutes les ICO de notre plateforme utilisent le même code source. Les smart contracts ICO et jetons sont identiques, seuls les paramètres changent.

Voir chapitre 6 « Modalités techniques de l'émission de jetons ». Le chapitre 6 est appliqué à l'ICO de FRENCH-ICO.com qui repose sur la même technologie.

NCO : New Coin Offering (nouvelle émission de jetons)

Une exclusivité de nos smart contracts est de pouvoir réaliser une ICO (Initial Coin Offering = première émission de jetons), puis des NCO (New Coin Offering = nouvelle émission de jetons). Les NCO permettent de financer de nouvelles phases du projet en collectant de nouveaux fonds en échange de jetons de nouveau émis.

Les NCO offrent l'avantage de réaliser des émissions de jetons successives dont les Soft Cap sont plus réalistes et de financer de nouvelles étapes au fur et à mesure des besoins.

Le nom et le symbole du jeton restent inchangés. Les nouveaux jetons émis sont issus du même smart contract publié au moment de la première émission (ICO).

Les nouveaux jetons s'ajouteront aux jetons des précédentes émissions et seront fongibles avec les anciens.

Paramètres	NCO versus ICO
Nom du Jeton	Idem ICO
Symbole du Jeton	Idem ICO
Soft Cap	Paramétrable
Hard Cap	Paramétrable
Ratio nombre de Jetons par ETH	Paramétrable
Date de début de l'ICO	Paramétrable
Date de fin de l'ICO	Paramétrable
Durée de la phase 1	Paramétrable
Plafond de la phase 1	Idem ICO
Bonus distribués en phase 1	Paramétrable
Durée de la phase 2	Paramétrable
Plafond de la phase 2	Idem ICO
Bonus distribués en phase 2	Paramétrable
Plafond de la phase principale	Idem ICO
Bonus distribués en phase principale	Idem ICO
Plus de 150 souscripteurs autorisés	Paramétrable

- Nouveaux produits et services à financer avec l'ICO de FRENCH-ICO.com, objet du présent document d'information

Les fonds collectés à l'issue de l'ICO doivent permettre de financer ces nouveaux produits et services. Voir chapitre 2.9 « Allocation des fonds collectés » pour le détail de la répartition.

Déploiement de notre réseau d'ambassadeurs, relations presse et communication

Une présence physique au plus près des souscripteurs et des porteurs de projets est indispensable pour créer du lien sur le court, moyen et long terme.

Nos ambassadeurs représentent notre marque en France et à l'international et doivent respecter un protocole à construire avant même de les envoyer sur le terrain.

Les fonds collectés permettront de financer la formation des ambassadeurs, les déplacements, les équipements (ordinateurs, téléphones, cartes de visites, vêtements…) et les évènements qu'ils organiseront dans les différents lieux.

Nos ambassadeurs seront secondés par un réseau de partenaires presse et communication sur lequel ils pourront s'appuyer pour réaliser les missions qui leur seront confiées.

À chaque nouveau projet ou nouveau souscripteur enregistré sur la plateforme à l'aide du lien d'affiliation de l'ambassadeur, l'ambassadeur recevra des jetons FICO gratuits préalablement détenus par la société. Dans le cas où le projet réalise une ICO sur la plateforme, l'ambassadeur recevra en FICO l'équivalent de 1% des fonds collectés par le porteur de projet.

Audit UI/UX, optimisation du site et mise en place d'une stratégie d'inbound marketing

L'inbound marketing désigne le principe par lequel une entreprise cherche à ce que ses prospects ou clients s'adressent naturellement ou spontanément à elle. Le principe est généralement de s'appuyer sur les besoins de sa cible en termes d'informations et de contenus pour générer des visites et des contacts commerciaux plus ou moins qualifiés (leads) sur un site Web.

Les fonds collectés permettront de réaliser une évaluation UI/UX approfondie, de définir toute la stratégie marketing et de déployer les actions identifiées pour augmenter le nombre de visiteurs sur le site. Les données collectées et les actions mises en place doivent permettre un meilleur « matching » entre les porteurs de projets et les souscripteurs. Il est possible que nous fassions appel à des solutions d'intelligence artificielles pour rendre encore plus pertinente l'analyse des données.

Internalisation des ressources : recrutement, formation et bureaux

Dès 2022, nous nous donnons pour objectif d'acquérir suffisamment d'expérience pour parfaitement identifier nos besoins en termes de ressources humaines. Le recrutement des bons profils et le plan de formation nécessaires à une bonne intégration de nos collaborateurs sont une des clés du succès d'une entreprise. Cette étape décisive pour l'accélération de notre projet nécessitera de prendre le temps et de bénéficier des meilleurs conseils pour faire les bons choix.

Les fonds collectés permettront de financer les prestations des cabinets extérieurs pour travailler sur notre identité, nos attentes, nos valeurs, le recrutement et la formation de nos futurs collaborateurs. Il est fort probable que nous mettions en place une antenne commerciale sur Paris ou d'autres villes stratégiques.

Pour nos bureaux nous privilégierons les espaces de travail partagés type coworking qui offrent l'avantage de plus de flexibilité, de dynamique et d'opportunités de collaboration et de rencontres pour nos équipes.

Optimisation de la passerelle de paiement en jetons ERC20

Pour faciliter l'usage des jetons émis par les porteurs de projets, nous prévoyons de développer une passerelle de paiement en ligne utilisant la technologie des smart contracts et le langage de programmation web3.js permettant de connecter la blockchain à l'Internet « traditionnel ». Cette passerelle (plugin) doit être compatible avec les sites des clients pour leur permettre d'accepter les jetons en échange de leurs produits et services (comme tout autre moyen de paiement traditionnel en monnaie ayant cours légal).

Ce plugin de paiement est déjà en partie développé mais les fonds collectés lors de notre ICO permettront d'optimiser l'interface et de faire auditer le code informatique pour plus de sécurité.

Un programme d'accompagnement pour les porteurs de projets et investisseurs

Accompagner les porteurs de projets au succès de leurs ICO est essentiel. Le succès d'une ICO commence par une bonne compréhension de la technologie blockchain, de la tokenisation, du cadre réglementaire, des procédures de lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, des attentes des investisseurs, des usages pouvant être proposés aux jetons émis et de l'application d'un plan média adapté à des profils d'investisseurs français et internationaux.

Notre expertise déjà acquise lors de la rédaction de ce présent document d'information nous permettra d'initier le programme de formation. Les fonds collectés permettront d'améliorer le programme d'accompagnement grâce à de la veille réglementaire et technologique, des tutoriels, de la formation de formateurs, des vidéos…

Optimisation de notre solution « Pitch Deck Live »

Parce que notre priorité est de permettre aux porteurs de projets et aux souscripteurs de gagner du temps, nous souhaitons intégrer à notre plateforme une solution de Pitch Deck Live.

Le Pitch Deck Live est un Webinar (conférence en direct sur Internet) chronométré et modéré par un administrateur permettant aux porteurs de projets d'exposer leur projet. Les questions peuvent être posées par les investisseurs à la fin du pitch. Les investisseurs absents lors de la présentation en direct pourront la revoir en rediffusion.

Nous avons déjà testé quelques solutions et sommes prêts à industrialiser la méthode. Reste à financer un ou plusieurs studios vidéo mobiles permettant d'organiser les Pitch Deck directement chez les porteurs de projets.

Hébergement, cybersécurité et protection des données

Un des services intrinsèques proposés par notre plateforme est la qualité et la disponibilité de notre site Web que nous garantissons grâce au protocole de protection contre les attaques de pirates informatique mis en place, à la qualité de l'hébergeur de notre site et des outils d'identifications et de cryptage des données des utilisateurs de la plateforme.

Voir chapitre 8 « descriptif du dispositif de cyber-sécurité et de détection des dysfonctionnements techniques mis en place.

• Réglementations spécifiques au projet

À ce jour, la plateforme French-ICO.com ne relève pas d'un statut juridique requérant l'obtention d'un agrément ou un enregistrement obligatoire.

• Mécanismes décisionnels et gouvernance du projet

Le mécanisme décisionnel et la gouvernance du projet répondent aux mêmes principes de gouvernance que ceux appliqués par l'entité juridique (voir chapitre 1 « principe de gouvernance de l'entité juridique »).

Seuls les deux associés sont décisionnaires sur le présent projet et aucune autre entité extérieure ou tierce partie ne peut influencer leurs décisions.

• Souscripteurs auxquels l'offre s'adresse et restrictions éventuelles

L'offre s'adresse :

- aux futurs porteurs de projets qui souhaiteraient effectuer une ICO sur la plateforme. Dans ce cas, les prestations d'accompagnement et/ou de publication d'une ICO sur la plateforme seront payables en Jetons FICO et/ou en Euros.
- aux futurs souscripteurs des futurs projets ICO qui recourront à la plateforme qui souhaitent profiter de la formule ANGEL PREMIUM PRO payable en jetons FICO et/ou en Euros.
- aux futurs souscripteurs qui souhaiteraient conserver leurs jetons afin de les revendre, sous réserve d'une liquidité suffisante, sur la plateforme d'échange de notre partenaire.

Pour plus de détails sur les droits et services qui diffèrent selon ces deux catégories, voir chapitre 3 « Fonctions et droits attachés au jeton FICO, règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons ».

Souscripteurs autorisés

L'offre s'adresse aux professionnels de l'investissement, aux entreprises et particuliers dont l'adresse Ethereum est enregistrée dans la liste blanche de notre plateforme. Les souscripteurs doivent obtenir le statut ANGEL, ANGEL PREMIUM ou ANGEL PREMIUM PRO ; dans le cas contraire les souscriptions sont automatiquement bloquées par le smart contract ICO.

Voir chapitre 8 : « dispositifs de connaissance des souscripteurs, de lutte anti-blanchiment et de sécurité mis en place ».

Restrictions éventuelles

- Les résidents américains ou toutes personnes physiques ou morales, soumises au droit américain (« US Person » au sens de la réglementation)
- Les personnes mineures
- Les personnes physiques politiquement exposées (PPE)
- Les personnes physiques ou morales de nationalité d'un Etat ou un territoire figurant sur les listes publiées par le Groupe d'action financière parmi ceux dont la législation ou les pratiques font obstacle à la lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme ou par la Commission européenne en application de l'article 9 de la directive (UE) 2015/849 du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme
- Les personnes soumises à sanction(s) et/ou recherchées
- Les sociétés non professionnelles de l'investissement au sens de l'article D 533-11 du Code Monétaire et Financier
- Les personnes dont leurs adresses Ethereum sont inscrites dans notre liste noire

- Les personnes dont leurs adresses Ethereum n'ont jamais été inscrites dans notre liste blanche
- Les personnes physiques contrôlées à distance ne pouvant pas réaliser le paiement d'un euro en provenance de comptes ouverts auprès d'un établissement de crédit ou de paiement établi dans un pays membre du GAFI (Groupe d'Action Financière).

Les souscripteurs doivent toujours s'assurer que les lois du pays de résidence autorisent l'achat de jetons dans le cadre d'une ICO.

• Plan d'activité du projet

La phase de développement technique est terminée et la plateforme est fonctionnelle depuis Octobre 2018

Pour tester la plateforme sur la blockchain test Ropsten : demo.french-ico.com

T4 - 2019
- Obtention du VISA AMF dans le cadre du présent document d'information
- Publication du communiqué de presse "obtention du VISA AMF"

T1 - 2020
- 1er Mars 2020 : Début de l'ICO
- Publication du communiqué de presse "Début ICO"

T2 - 2020
- 1er Juin 2020 : Fin de l'ICO
- Publication du communiqué de presse "fin ICO"

T3 - 2020
- Déploiement de notre réseau d'ambassadeurs, relations presse et communication
- Audit UI/UX, optimisation du site et mise en place d'une stratégie d'inbound marketing
- Lancement des premières ICO client sur la plateforme

T4 - 2020
- Lancement des premiers pogrammes d'accompagnement destinés aux porteurs de projets & investisseurs
- Optimisation de notre solution "Pitch Deck Live"

2021
- Internalisation des ressources : recrutement, formation et bureaux
- Présence physique dans quelques villes stratégiques aux plus proches des investisseurs et des porteurs de projets en France et à l'étranger.

Si le cours de l'ETHER / EURO venait à baisser de plus de 20% entre le début et la fin de l'ICO, la société pourrait être amenée à ne pas convertir à l'issue de l'offre la totalité des Ether collectés. En conséquence, certaines activités non développées à ce jour (cf. section 2 « Nouveaux produits et services à financer avec l'ICO ») pourraient être retardées dans l'attente d'une remontée de la valeur d'échange de l'Ether sur les marchés secondaires. Également, FRENCH-ICO.com se réserve le droit de ne pas accepter le FICO pour l'achat de tout ou partie de ses prestations de services pendant cette période.

• Besoins financiers pour le développement du projet et financement déjà obtenus

Les besoins financiers pour le développement des nouveaux produits et services à financer avec l'ICO (voir chapitre 2) sont détaillés ci-après dans le chapitre allocations des fonds collectés.

Financements déjà obtenus

Comptes courants d'associés non rémunérés	20 000 €
Capital social	10 000 €

En plus des financements déjà obtenus, la somme de 30 000 € au titre d'une subvention, non remboursable, d'aide à l'innovation BPI (Banque Publique d'Investissement), a été accordée à FRENCH-ICO.com le 19 Mars 2019. La somme de 21 000 € a été reçue le 31 Mars 2019 et les 9 000 € restants dus seront versés le 20 Mars 2020.

La plateforme de FRENCH-ICO.com qui est opérationnelle depuis fin 2018 (voir chapitre 2 « Description de la plateforme (déjà financée) ») a été réalisée à ce jour par les associés à hauteur de 200 jours de travail, soit, au taux journalier de 750 euros, à un montant estimé de 150 000 euros. Ce montant n'a pas été comptabilisé dans les comptes de FRENCH-ICO.com et n'a pas fait l'objet d'une expertise externe.

Pour une meilleure gestion et limiter les risques financiers, tant que le chiffre d'affaire n'atteint pas au minimum 500 000€, les dépenses sont principalement indexées sur les chiffres d'affaires, y compris le salaire des associés. Les recrutements et l'attribution de salaires fixes pour les associés débuteront et seront maintenus à partir de 500 000€ de chiffre d'affaires. Tant que ce seuil n'est pas atteint, les frais fixes sont réduits au minimum au profit de frais variables. D'après le prévisionnel financier le chiffre d'affaires de 500 000€ devrait être atteint courant 2021.

• Frais liés à l'offre

Seulement 8 000 € de « success fees » sont déjà réservés à certains de nos partenaires si l'ICO atteint son objectif.

Aucune émission et distribution de jetons gratuits ne sont réalisées pendant la durée de l'offre.

• Allocation des fonds collectés et usages des jetons auto-détenus

Nouveaux produits et services à financer avec l'ICO de FRENCH-ICO.com, objet du présent document d'information

	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Déploiement de notre réseau d'ambassadeurs, relations presse et communication	35 000 €	175 000 €	350 000 €
Audit UI/UX, optimisation du site et mise en place d'une stratégie d'inbound marketing	30 000 €	110 000 €	210 000 €
Internalisation des ressources : recrutement, formation et bureaux		60 000 €	135 000 €
Frais juridique, comptable et réglementaire	15 000 €	55 000 €	105 000 €
Optimisation de la passerelle de paiement en jetons ERC20		40 000 €	90 000 €
Programme d'accompagnement des porteurs de projets & investisseurs		20 000 €	45 000 €
Optimisation de notre solution « Pitch Deck Live »		20 000 €	45 000 €
Hébergement cyber-sécurité et protection des données	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL	**100 000 € (Soft Cap)**	**500 000€**	**1 000 000€ (Hard Cap)**

Usages des jetons auto-détenus

Les jetons auto-détenus proviennent uniquement du paiement des prestations en FICO par nos clients ou du rachat de nos propres FICO que nous pouvons réaliser à tout moment sur la plateforme Zebitex.

Le rachat de nos propres jetons sera financé grâce aux marges réalisées lors de la vente de nos produits ou services.

Cette réserve ainsi constituée (jetons auto-détenus), nous permettra d'offrir de la liquidité au marché secondaire et de maintenir, tant que possible, le cours du FICO à sa valeur d'usage (voir chapitre 3 - Valeur d'usage des jetons).

Des jetons auto-détenus pourront aussi permettre de rémunérer, récompenser ou indemniser nos ambassadeurs, collaborateurs et partenaires sous forme de jetons distribués gratuitement.

Les échanges se feront uniquement sur la plateforme d'échange de notre partenaire officiel Zebitex.

3. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX JETONS OFFERTS AU PUBLIC

Cette section décrit exclusivement les droits et obligations attachés aux jetons offerts au public dans le cadre de la présente ICO, et non dans le cadre des futures ICO qui seront portées par la plateforme.

• Fonctions et droits attachés au jeton FICO, règles et conditions pour l'utilisation et le fonctionnement des jetons

Un jeton FICO constitue un jeton dit « utilitaire » assimilable à un bon d'achat.

Le paiement en FICO permet aux futurs porteurs de projets et aux souscripteurs de bénéficier de réductions ou d'exclusivités (produits ou services uniquement accessibles en FICO).

Il est aussi possible d'acheter et/ou vendre des FICO sur la plateforme d'échange de notre partenaire aux tarifs fixés selon l'offre et la demande.

Valeur d'usage des jetons :

Date d'actualisation	Valeur d'usage de 1 FICO en Euro
1er Janvier 2019	Non applicable (pas de FICO émis)
Dès la fin de l'ICO (Année 2020)	0,25€ (égale à la valeur de souscription) (*)
1er Janvier Année 2021	+5% soit 0,2625€ (*)
1er Janvier des années suivantes (Année N)	Prix d'usage $_{(N-1)}$ * (1+5%) * (1+ variation du chiffre d'affaire% $_{(N\ vs\ N-1)}$)

Usages des FICO – Achat de produits et services

Sur notre site tous les tarifs sont affichés hors taxe sur la valeur ajoutée en euros et en FICO.

Prestations destinées aux porteurs de projets	en EURO	en FICO (2020)	
Publication d'une nouvelle ICO standard (1)	A partir de 10 000€ HT par ICO	-50%	20 000 FICO(*)
Pitch Deck Live (2)	A partir de 500€ HT par pitch	-50%	1000 FICO(*)
Ancrage d'un document sur la blockchain (3)	A partir de 200€ par ancrage	-50%	400 FICO(*)
Aide à la rédaction du document d'information (4)	A partir de 1500€ HT	-50%	3000 FICO(*)
Développement de smart contracts sur mesure (5)	A partir de 900€ HT par jour	-50%	1800 FICO(*)
smart contract ICO personnalisé (6)	2000€ HT par paramètre modifié	-50%	4000 FICO(*)

(*) À titre indicatif sur la base de calcul d'1 ETH = 250 euros. Le prix de souscription définitif et les tarifs en FICO pour l'année 2020 seront déterminés au cours de l'Ether le 1er mars 2020 et seront communiqués au public à l'ouverture de l'offre le même jour. Ils seront par ailleurs affichés sur notre site.

La valeur d'usage sera recalculée sur la base des variations du chiffre d'affaires des années comptables N et N-1 (clôture au 30 Septembre) pour une application de la nouvelle valeur d'usage au 1er Janvier de chaque année.

Prestations destinées aux souscripteurs	en EURO	en FICO
Formule ANGEL PREMIUM PRO (7)	10% HT du montant plafond que le souscripteur souhaite pouvoir investir par projet pendant les phases 1	5% HT du montant plafond que le souscripteur souhaite pouvoir investir par projet pendant les phases 1

A partir de 2022, les tarifs en Euros sont susceptibles de changer selon la stratégie commerciale de la société. Les mises à jour des tarifs en vigueur et de la valeur d'usage du FICO seront actualisées sur le site www.french-ico.com.

(1) Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'une remise de 50% sur les tarifs en vigueur en Euros pour publier leur projet sur la plateforme et leurs ICO sur la blockchain.

(2) Les porteurs de projets n'ont plus besoin de prendre rendez-vous et de se déplacer pour rencontrer leurs potentiels souscripteurs, ce sont les souscripteurs qui participent en direct ou en rediffusion au Webinar (conférence en direct sur Internet) du porteur de projet.

(3) L'ancrage d'un document consiste à horodater l'empreinte digitale du document (hash SHA256) dans un smart contract et de la relier à l'adresse Ethereum du déposant. L'horodatage peut permettre de prouver l'antériorité du document dans le cas d'un litige par exemple. Le document original doit être conservé par le déposant pour toujours être capable de comparer le hash du document avec le hash déposé sur la blockchain. Si le hash du document original est identique à un hash déposé sur la blockchain, le propriétaire du document est le propriétaire de l'adresse Ethereum ayant servi au dépôt initial, à minima, depuis la date à laquelle le hash a été inscrit dans la blockchain avec son adresse Ethereum. Tous types de documents numériques (photo, texte, fichier compressé contenant plusieurs fichiers de types différents, vidéo, texte…) possèdent une empreinte numérique SHA256 unique.

(4) Nous mettons au service des porteurs de projets toute notre expertise acquise lors de la rédaction du présent document d'information et nous assurons une veille réglementaire et technique permanente.

(5) Nous sommes en mesure de répondre à un besoin spécifique et de développer un smart contract sur mesure pour nos clients.

(6) Notre smart contract contient dans la version standard seulement 5 paramètres qui sont à configurer par le porteur de projet contre maximum 14 dans la version personnalisée.

(7) Les ANGELS PREMIUM PRO ont le privilège et l'exclusivité de pouvoir contribuer en phase 1 période de l'ICO où le bonus est le plus élevé. La formule ANGEL PREMIUM PRO est une formule payante 10% en Euro ou 5% en FICO du montant maximum que le souscripteur ANGEL PREMIUM PRO souhaitera investir dans les phases 1 des projets sur la plateforme y compris notre ICO.

Autres usages à venir

Prestations	Date prévisionnelle de mise en place
Programme d'affiliation / ambassadeurs (1)	2020
Offres partenaires (2)	2020
Achat en ligne sur des boutiques de e-commerce (3)	2021
Contribution en FICO sur les projets (4)	2021

(1) Le programme d'affiliation consiste à récompenser en FICO les personnes qui recommandent à de nouveaux souscripteurs ou de nouveaux porteurs de projets de s'inscrire sur la plateforme. La solution technique est opérationnelle, les modalités de récompenses sont à définir.

(2) Nous souhaitons élargir notre gamme de produits et services négociés en amont avec nos partenaires. Le jeton FICO permettra de profiter de remises immédiates sur les tarifs en vigueur. Les offres sont encore en cours de discussion avec les partenaires mais seront publiées sur notre site le cas échéant. Le FICO devra permettre des réductions ou des exclusivités sur les tarifs affichés en Euros.

(3) Une passerelle de paiement est en cours de développement. Cette passerelle de paiement sera téléchargeable gratuitement et permettra d'accepter les paiements en FICO sur n'importe quel site Web utilisant la passerelle.

(4) À l'avenir, en plus de seulement l'ETH, il sera aussi possible de contribuer en FICO sur les projets.

De nouveaux produits et services seront régulièrement proposés pour créer plus d'intérêts à l'utilisation des jetons FICO. Bons cadeaux, réductions, exclusivités, etc., sont déjà en réflexion avec nos partenaires dès 2020.

• Frais de fonctionnement du projet supportés par le souscripteur, notamment frais liés au dispositif d'enregistrement électronique partagé sur lequel les jetons sont inscrits

Tous les frais de transaction sur la blockchain sont à la charge des souscripteurs et ne sont pas remboursables. Ces frais sont néanmoins très faibles soit l'équivalent en ETH de quelques centimes d'euros par transaction (quelque soit le montant envoyé ou la distance).

• Description du dispositif électronique d'enregistrement partagé sur lequel les jetons seront inscrits

Le dispositif électronique d'enregistrement partagé sur lequel les fonds seront collectés et où les jetons sont inscrits est la **blockchain publique ETHEREUM**. Les fonds collectés sont des ETH (Ether) et les jetons sont des jetons répondant au protocole ERC20 de ETHEREUM.

Une fois l'ICO terminée, c'est à dire, Soft Cap et date de fin dépassée ou Hard Cap atteint :

- Les jetons réservés seront produits (minés) et envoyés aux souscripteurs sur l'adresse Ethereum utilisée lors de leur(s) souscription(s) ;
- Les ETH collectés seront envoyés sur l'adresse ETH du portefeuille de la société FRENCH-ICO.com.

• Calendrier d'utilisation des jetons

Dès que l'ICO atteint son Soft Cap et que la date de fin est dépassée ou que le Hard Cap est atteint, les jetons préalablement réservés peuvent être récupérés par le souscripteur via son tableau de bord sur le site www.french-ico.com.

C'est au moment du retrait des jetons par le souscripteur que les jetons sont produits (minés) et automatiquement envoyés sur l'adresse publique du portefeuille Ethereum du souscripteur.

- 100% des jetons sont utilisables dès que le souscripteur les a récupérés.
- 1 mois au plus tard après la fin de l'ICO, le jeton sera listé sur la plateforme d'échange de notre partenaire.

Si le cours de l'ETHER / EURO venait à baisser de plus de 20% entre le début et la fin de l'ICO, la société pourrait être amenée à ne pas convertir à l'issue de l'offre la totalité des Ether collectés. En conséquence, certaines activités non développées à ce jour (cf. section 2 « Nouveaux produits et services à financer avec l'ICO ») pourraient être retardées dans l'attente d'une remontée de la valeur d'échange de l'Ether sur les marchés secondaires. Également, FRENCH-

ICO.com se réserve le droit de ne pas accepter le FICO pour l'achat de tout ou partie de ses prestations de services pendant cette période.

• Modes de transmission des jetons et inscription sur une plateforme d'échange

Dès la fin de l'ICO, les jetons émis pourront :

- Soit se transmettre de pair à pair, de portefeuille Ethereum à portefeuille Ethereum ;
- Soit, un mois au plus tard après la fin de l'ICO, être vendus ou achetés sur la plateforme d'échange de notre partenaire Zebitex.

Nous garantissons que nos jetons FICO seront listés sur la plateforme d'échange de notre partenaire. Les conversions FICO / crypto-monnaies et FICO / monnaies ayant cours légal seront possibles et inversement sous réserve de liquidité suffisante.

Un lien direct vers la plateforme d'échange sera disponible sur notre site et sur la fiche descriptive du projet présent sur la plateforme.

L'utilisation de toute autre plateforme d'échange est de la responsabilité des utilisateurs.

• Description des modalités générales de comptabilisation des jetons objets de l'émission, selon la nature des droits attachés à ces jetons

Comptabilisation initiale des jetons FICO

Tous les jetons FICO émis à la fin de l'ICO sont comptabilisés en produits constatés d'avance pour un montant correspondant aux prestations restant à réaliser ou aux biens restant à livrer. La contrevaleur monétaire est alors la valeur d'usage (telle que définie au chapitre 3 « Valeur d'usage des jetons ») des jetons à la fin de l'ICO.

Taxe sur la valeur ajoutée

La société FRENCH-ICO.com est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

La taxe sur la valeur ajoutée s'applique et est due par les clients lorsque ces derniers utilisent les jetons FICO en échange de produits ou services proposés par la société FRENCH-ICO.com. Le cas échéant, le client devra s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée à sa date d'exigibilité selon la nature des produits ou services réalisés par la société FRENCH-ICO.com. La contrevaleur monétaire de la taxe sur la valeur ajoutée est alors indexée sur la valeur d'usage des jetons utilisés au moment de la transaction sur la blockchain.

4. FACTEURS DE RISQUES

La société FRENCH-ICO.com a procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, son projet et les jetons qu'elle envisage d'émettre et qu'elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés dans ce chapitre.

Un jeton est défini par l'article L. 552-2 du Code monétaire et financier comme un «*bien incorporel représentant, sous forme numérique, un ou plusieurs droits, pouvant être émis, inscrits, conservés ou transférés au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé permettant d'identifier, directement ou indirectement, le propriétaire dudit bien*».

L'achat, la propriété, la réception ou la possession de jetons ne donne au souscripteur aucun droit, explicite ou implicite, autre que celui d'utiliser les jetons lui permettant un usage et un accès privilégié aux services offerts par la société FRENCH-ICO.com.

L'acheteur de jetons FICO comprend, reconnaît et accepte le fait que l'achat de jetons ne donne pas droit à la propriété de titres, actions ou participation dans le capital de la société FRENCH-ICO.com, pas plus qu'il n'ouvre droit à la qualité d'actionnaire ou d'associé, partage des bénéfices, participations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, ou tout autre droit équivalent, ni aucun droit de recevoir des droits de propriété intellectuelle ou d'autres formes de participation dans la société FRENCH-ICO.com et/ou ses filiales.

Conformément au règlement général de l'AMF, l'émetteur de jetons FICO attire l'attention des souscripteurs sur les risques généraux liés à l'achat de jetons. Ces risques sont listés ci-dessous, puis détaillés dans le cadre du présent chapitre.

• Risques économiques

- **risque de perte partielle ou totale de l'investissement :**

  Pendant l'ICO : Si l'ICO n'atteint pas son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou dès que le Hard Cap est atteint), les souscripteurs pourront immédiatement être intégralement remboursés des montants de leurs souscriptions déduction faite des frais de transaction blockchain de l'équivalent en Ether de quelques centimes d'Euros.

  Après l'ICO : Malgré tous les efforts fournis pour atteindre nos objectifs de performance, la conduite d'un projet et le fonctionnement de toute entreprise présentent des risques parmi lesquels figurent la perte partielle ou totale du capital investi, ou l'absence de valorisation après l'investissement, ainsi que des risques spécifiques à l'activité du projet tels que détaillés dans le présent document d'information. En conséquence, les souscripteurs pourraient perdre tout ou partie de l'investissement réalisé.

- **risque de change, notamment vers l'Euro ou toute devise étrangère :**

  Les jetons FICO sont échangeables sur la plateforme d'échange de notre partenaire. Les valeurs d'échange du FICO sont dépendantes de l'offre et de la demande.

  Après l'ICO, les fonds collectés en ETH par FRENCH-ICO.com seront, tout ou partie, convertis en EURO selon les besoins du projet et le cours ETHER/EURO sur les marchés secondaires (voir chapitre 2 « Besoins financiers pour le développement du projet »).

  Néanmoins, tel qu'indiqué au chapitre 2 « Plan d'activité du projet », si le cours de l'ETHER / EURO venait à baisser de plus de 20% entre le début et la fin de l'ICO, la société pourrait être amenée à ne pas convertir à l'issue de l'offre la totalité des Ether collectés.

En cas de non atteinte du soft cap, le souscripteur sera remboursé en Ether pour le même montant que ses contributions (hors frais de transaction blockchain de l'équivalent en Ether de quelques centimes d'Euros) et, en conséquence, ne porte donc pas le risque de change.

Les jetons FICO seront échangeables contre des Euros sur la plateforme d'échange Zebitex, valeur d'échange qui est dépendante de l'offre et de la demande.

- **risque lié à la valorisation des jetons :**

Le FICO a une valeur d'usage en Euro et est échangeable contre des produits et services disponibles sur notre site. Cette valeur d'usage est constante du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année et recalculée chaque 1er Janvier de l'année suivante. En cas de redressement, liquidation, ou dissolution de la société, le jeton peut perdre entièrement sa valeur.

Le cours d'échange du FICO contre des monnaies ayant cours légal ou d'autres crypto-monnaies dépend de l'offre et de la demande sur les places de marchés secondaires. Les achats et ventes de FICO réalisés par FRENCH-ICO.com sur la plateforme d'échange sont susceptibles d'influer le cours d'échange du jeton FICO.
La société FRENCH-ICO.com décline toutes responsabilités sur les valeurs d'achat ou de revente des jetons FICO sur les marchés secondaires.

La valeur d'usage du FICO peut être significativement différente de sa valeur sur les plateformes d'échange.
À partir de 2022, la société FRENCH-ICO.com se réserve le droit de modifier les tarifs en Euros de ses produits et services. Ces modifications sont susceptibles d'impacter défavorablement le taux de conversion du jeton FICO en produits ou services offerts par la société. Cependant, nous garantissons qu'il y aura toujours un avantage à payer en FICO versus en Euro de façon à garder l'attractivité et donc la liquidité dont a besoin le FICO.

- **risque d'absence de liquidité des jetons :**

Nos jetons seront référencés sur la plateforme d'échange de notre partenaire Zebitex. La liquidité, les volumes, la valeur d'échange contre d'autres crypto-monnaies ou des monnaies ayant cours légal, ne sont pas garantis.
La liquidité du jeton sur la plateforme d'échange pourrait être faible ou nulle et, en conséquence, le souscripteur pourrait ne pas pouvoir échanger ses jetons.

Il est précisé que la société Zebitex fournit ou pourrait fournir un ou plusieurs services sur actifs numériques figurant à l'article L. 54-10-2 du code monétaire et financier.

En conséquence, il ne peut être exclu que la société Zebitex doivent faire l'objet d'un enregistrement obligatoire auprès de l'Autorité des marchés financiers et que les conditions pour être enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers ne soient pas remplies. Le cas échéant, FRENCH-ICO.com pourrait être amenée à utiliser les services d'une autre plateforme d'échange préalablement enregistrée auprès de l'Autorité des marchés financiers.

• Risques technologiques

- **risque d'erreurs ou de failles de sécurité permettant un piratage ou un vol des données de l'émetteur :**

  Nos smart contracts sont tous audités et aucune vulnérabilité connue n'a été détectée. Nous avons pris toutes les dispositions nécessaires en terme de cyber-sécurité (voir chapitre 8) pour nous prémunir des différentes attaques connues et susceptibles d'interrompre notre plateforme. Il est important de préciser que l'interface Web (la plateforme) est décorrélée de la blockhain Ethereum. Une perturbation de l'une des couches n'impacte pas l'autre. Les fonds collectés et les jetons émis sont sécurisés par la blockchain. Dans le cas du QR Code généré, nous avons mis en place un processus de vérification par chiffrage. Si un pirate tente de modifier l'adresse de destination du QR Code qui normalement est celle du smart contract ICO, le QR code ne s'affichera pas.

  Cependant, la société FRENCH-ICO.com décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ou opérations inattendues et imprévisibles liées à la blockchain ETHEREUM, perte de jetons par l'acheteur, piratage ou toute situation impliquant l'impossibilité pour l'acheteur d'avoir accès à ses jetons.

- **risque de perte ou de vol du support de la clé privée du souscripteur :**

  Toutes les transactions réalisées sur la blockchain se font par l'intermédiaire de la clé publique et privée du souscripteur. En cas de perte de la clé privée, les fonds et jetons détenus seront définitivement perdus. Nous ne possédons pas les clés privées et en aucun cas une clé privée ne doit être communiquée à une tierce personne.

  Nous attirons l'attention de tout utilisateur qu'il est de la responsabilité du souscripteur de conserver l'accès à son adresse Ethereum via sa clé privée et sa clé publique.

- **risques liés au dispositif de suivi et de sauvegarde des jetons :**

  Pendant toute la durée de l'ICO, les fonds collectés sont séquestrés dans le smart contract de l'ICO. Si l'ICO atteint son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou dès que le Hard Cap est atteint), les fonds collectés seront envoyés sur le portefeuille Ethereum de FRENCH-ICO.com et dans le cas contraire, les souscripteurs seront remboursés.

  Le smart contract ICO a été audité et aucune faille de sécurité ou d'erreur dans le code n'a été détectée. De plus l'ICO a été testée sur une blockchain test et aucune erreur n'a été détectée. Cependant, il peut exister un risque de dysfonctionnement inhérent à tout programme informatique et, malgré les contrôles effectués par la société FRENCH-ICO.com, une défaillance technique reste toujours possible.

- **risques liés au dispositif électronique d'enregistrement partagé sur lequel sont inscrits les jetons et aux plateformes sur lesquelles les jetons peuvent être échangés :**

  Nous utilisons exclusivement la blockchain ETHEREUM qui depuis sa création, à la connaissance de la société, n'a connu aucune vulnérabilité, ni corruption.

Pour plus de sécurité, seule la plateforme d'échange Zebitex que nous recommandons est à utiliser. Nous recommandons néanmoins de lire attentivement leurs conditions générales d'utilisation. Nous déclinons toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation, de failles techniques ou de piratage de celles-ci.

- **risque d'escroquerie sur Internet et usurpation de l'identité FRENCH-ICO.com**

Les souscripteurs doivent uniquement utiliser nos réseaux de communication officiels dont la liste est indiquée au chapitre 1 du présent document d'information.

• Risques liés au projet

- **risque d'échec dans le lancement ou le développement technique et opérationnel du projet :**

Compte tenu du fait que la phase de développement technique est terminée et que la plateforme est déjà fonctionnelle depuis le mois d'octobre 2018, ce risque apparait particulièrement faible, voire inexistant.

- **risque de modification substantielle du projet et des droits attachés aux jetons :**

Les droits attachés aux jetons sont à minima ceux prévus au chapitre 3 du présent document d'information. De nouveaux produits et services pourront être ajoutés mais ceux prévus dans le présent document d'information ne seront pas supprimés.

Si le cours de l'ETHER / EURO venait à baisser de plus de 20% entre le début et la fin de l'ICO, la société pourrait être amenée à ne pas convertir à l'issue de l'offre la totalité des Ether collectés. En conséquence, certaines activités non développées à ce jour (cf. section 2 « Nouveaux produits et services à financer avec l'ICO ») pourraient être retardées dans l'attente d'une remontée de la valeur d'échange de l'Ether sur les marchés secondaires. Également, FRENCH-ICO.com se réserve le droit de ne pas accepter le FICO pour l'achat de tout ou partie de ses prestations de services pendant cette période.

- **risque lié à l'absence de communication régulière de la part de l'émetteur sur son projet ou sur tout évènement pouvant avoir un impact sur le projet :**

Nous nous engageons à communiquer régulièrement sur l'évolution du projet. Des communications régulières seront assurées sur nos différents réseaux de communication. Toutes les transactions réalisées sur l'adresse Ethereum du smart contrat corporate et de l'adresse du portefeuille Ethereum de la société sont publiques, il est donc possible à tout moment de consulter les opérations réalisées en temps réel sur la blockchain. Une synthèse des résultats financiers de l'année ainsi que la nouvelle valeur d'usage des jetons seront communiqués sur notre site Web entre la date de clôture comptable au 30 Septembre et le 1er Janvier de l'année suivante.

- **risques liés à l'absence de visibilité sur la règlementation applicable à l'offre de jetons dans l'ensemble des juridictions dans lesquelles les jetons seront offerts ainsi qu'à la fiscalité applicable aux souscripteurs de jetons.**

Sans que cela ne constitue un conseil de nature contractuelle, il est recommandé à tout acheteur de se renseigner légalement et fiscalement sur les implications de l'achat de jetons en échange de crypto-actifs, au regard de sa nationalité et de son pays de résidence.

L'acheteur doit donc examiner avec soin si l'achat sur ce type de marché est approprié au regard de sa situation et de ses ressources financières.

Les résidents américains ou toutes personnes physiques ou morales, soumises au droit américain (« US Person » au sens de la réglementation), ne sont pas autorisés à souscrire sur les projets de la plateforme.

- **risque lié à l'absence de réglementation spécifique au projet :**

À ce jour, la plateforme FRENCH-ICO.com ne relève pas d'un statut juridique requérant l'obtention d'un agrément ou un enregistrement obligatoire. Néanmoins il ne peut être exclu que la règlementation évolue et que la plateforme FRENCH-ICO.com soit tenue d'obtenir un agrément ou de s'enregistrer, sans qu'il soit garanti que la plateforme remplisse les conditions pour obtenir cet agrément.

Comme précisé au chapitre 2 « Allocation des fonds collectés », un montant important des fonds collectés sera alloué aux missions juridique, comptable et réglementaire.

• Risques liés à l'utilisation des jetons

Les détenteurs de jetons FICO sont responsables de l'usage qu'ils en font. Le paiement, l'achat ou la vente de jetons engagent leur responsabilité.

La société FRENCH-ICO.com décline toutes responsabilités dans le cas où les jetons seraient utilisés pour l'achat ou la vente de produits interdits par la loi.

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE JETONS

• Caractéristiques du jeton

Nom du Jeton	:	**FRENCH ICO COIN**
Symbole du Jeton	:	**FICO**
Décimales	:	18
Protocole du jeton	:	ERC20
Registre partagé utilisé	:	Blockchain Ethereum mainnet
Devise acceptée pendant la collecte	:	ETHER (ETH) uniquement

ERC20

Pour éviter toute dilution superflue, 100% des FICO émis sont destinés aux souscripteurs.

Les FICO sont minés et peuvent être envoyés aux souscripteurs uniquement si l'ICO atteint son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou dès que le Hard Cap est atteint).

Pendant toute la durée de l'ICO, aucun jeton non souscrit n'est émis.

• Détail de l'offre au public

DÉBUT DE L'OFFRE		FIN DE L'OFFRE	
1er Mars 2020	12 :00 :00 (GMT+2)	1er Juin 2020	12 :00 :00 (GMT+2)
		ou dès que le Hard Cap est atteint	

Nombre de jetons déjà émis	:	0 (Aucun)
Taux de conversion nominal (hors bonus)	:	1 ETH = 1000 FICO
Soft Cap	:	100 000 € = 400 ETH (*)
Hard Cap	:	1 000 000 € = 4 000 ETH (*)

Phases	Bonus Prix d'émission	Fin	Plafond des phases	FICO émis cumulés
Phase 1(1)	50% (1 ETH = 1500 FICO) 1 FICO = 0,00067 ETH	1er Avril 2020 12 :00 :00 (GMT+2)	10% du Hard Cap 400 ETH (*) (100 000 €)	600 000 (*)
Phase 2	20% (1 ETH = 1200 FICO) 1 FICO = 0,00083 ETH	1er Mai 2020 12 :00 :00 (GMT+2)	20% du Hard Cap 800 ETH (*) (200 000 €)	1 080 000 (*)
Phase principale	0% (1 ETH = 1000 FICO) 1 FICO = 0,001 ETH	1er Juin 2020 12 :00 :00 (GMT+2) ou Hard Cap atteint	Hard Cap 4000 ETH (*) (1 000 000€)	4 280 000 (*)
Nombre de jetons FICO émis au maximum si le Hard Cap est atteint **4 280 000(*)** FICO				

La valeur de souscription de 1 FICO en phase principale sera égale au cours de l'ETH en EURO au 1er mars 2020 divisé par 1000.

(*) À titre indicatif sur la base de calcul d'1 ETH = 250 euros. Les contrevaleurs définitives en Ether du Soft Cap, du Hard Cap et des plafonds des phases et les quantités de FICO émis seront déterminées au cours de l'Ether le 1er mars 2020 et seront communiquées au public à l'ouverture de l'offre le même jour. Elles seront par ailleurs affichées sur notre site.

(1) La phase 1 est réservée aux ANGELS PREMIUM PRO. Lors de la présente offre, les frais d'inscription à la formule ANGEL PREMIUM PRO (tel que décrit au chapitre 3 « Fonctions et droits attachés aux jetons FICO ») seront offerts. Sous réserve d'éligibilité du souscripteur à la formule ANGEL PREMIUM PRO (voir chapitre 8 « Description des mécanismes de connaissance des souscripteurs »)

et dans la limite des souscriptions réalisées sur notre ICO. Exemple : Pour 100 000€ souscrits sur notre ICO, 10 000€ de frais d'inscription sont offerts.
Une phase ne commence que lorsque la précédente est arrivée à son échéance de fin. Si le plafond des phases est atteint, les souscriptions sont bloquées jusqu'au lancement de la phase suivante.

Néanmoins, uniquement si le Hard Cap est atteint avant la date de fin, l'ICO se termine immédiatement et sans délais. Le besoin financier est valorisé en Euro (voir chapitre 2 « Besoins financiers pour le développement du projet » mais la collecte se fait en Ether. Le Soft Cap et le Hard Cap ont été fixés en Ether sur la base du cours ETH/EURO effectif lors de la publication du smart contract sur la blockchain.

• Modalités de souscription des jetons

Seuls les souscripteurs ANGEL, ANGEL PREMIUM ou ANGEL PREMIUM PRO inscrits sur notre plateforme peuvent souscrire des jetons (voir chapitre 2 « Une liste blanche de souscripteurs transversale à tous les projets »).

Les souscriptions à l'offre se font depuis l'adresse publique du portefeuille Ethereum du souscripteur préalablement enregistrée sur notre plateforme :

- Soit par envoi d'ETH via le QRCode du smart contract de l'ICO. QRcode disponible sur le site ;
- Soit par envoi d'ETH directement à l'adresse du smart contract de l'ICO ;
- Soit par envoi d'ETH via le champ de contribution sur le site Web.

Signature des contributions par clé privée

Les contributions se font systématiquement via une adresse Ethereum dont le souscripteur est le seul propriétaire. Une seule adresse publique est enregistrée par souscripteur. L'adresse Ethereum contient une adresse publique et une clé privée que seul le souscripteur détient.

La clé privée de l'adresse ETH est confidentielle et détenue par son propriétaire. C'est cette clé privée qui permet de signer les transactions sur la blockchain.

Délai de rétractation

Après une souscription sur un projet, aucune rétractation n'est possible.

• Transfert des fonds collectés à FRENCH-ICO.com

Les fonds collectés seront transférés, uniquement si l'ICO atteint le soft cap.

Le transfert des fonds se fait uniquement en Ether (ETH) sur l'adresse Ethereum de FRENCH-ICO.com. Le transfert se fait par l'intermédiaire du smart contract ICO.

Le transfert des fonds collectés se fait soit dès qu'un premier souscripteur récupère ses jetons ou soit directement par un des associés de FRENCH-ICO.com.

• Transfert des jetons aux souscripteurs

Les jetons sont envoyés aux souscripteurs, uniquement si l'ICO atteint le soft cap.

Les souscripteurs seront informés par courrier électronique et pourront venir récupérer, directement depuis la rubrique « mon compte » de la plateforme, les jetons préalablement réservés.
Les jetons seront envoyés uniquement sur l'adresse Ethereum utilisée par le souscripteur lors de sa contribution.

Le transfert se fait par l'intermédiaire du smart contract ICO qui demande au smart contract JETONS de produire et transférer les jetons.

• Moyens de publication des résultats de l'offre

Dès que l'offre est terminée :

- Un communiqué de presse sera diffusé sur le site Web ;
- Les souscripteurs reçoivent un message électronique.

• Informations sur la période postérieure à l'offre

Intentions de l'émetteur en matière de dilution des détenteurs de jetons postérieurement à l'offre

En cas de NCO (New Coin Offering) de nouveaux jetons FICO seront émis en échange de nouvelles contributions. Il n'y a pour le moment aucune NCO de planifiée mais, le cas échéant, un livre blanc (dénommé document d'information dans le cas du VISA AMF) serait émis pour communiquer sur la nouvelle émission de jetons. Selon notre stratégie au moment de la publication de la NCO, le nouveau livre blanc fera l'objet ou non d'une demande de VISA facultatif auprès de l'AMF.

Aucun jeton émis ne sera détruit ou annulé. Il n'y aura aucune NCO pendant la durée de validité de 6 mois de ce présent document d'information.

Conditions dans lesquelles l'émetteur peut racheter ou annuler des jetons

FRENCH-ICO.com pourra à tout moment exécuter des ordres d'achats ou de ventes de ses propres jetons FICO sur la plateforme d'échange de notre partenaire. Ces ordres permettent, si nécessaire, de réguler le cours des jetons FICO.

Aucun jeton émis ne sera détruit ou annulé.

Intentions de l'émetteur en matière de conservation des jetons auto-détenus et de mise sur le marché des jetons auto-détenus

Les jetons auto-détenus proviennent soit du rachat de nos propres jetons soit du paiement de prestations, produits ou services par nos clients. À tout moment les jetons auto-détenus pourront être revendus ou offerts.

Description d'éventuels engagements (par exemple de conservation des jetons) pris par l'émetteur ou toute personne venant à détenir des jetons

Il n'y a aucun engagement de conservation des jetons.

Intention de l'émetteur de communiquer sur tout élément susceptible d'avoir un impact sur la valeur des jetons et conditions dans lesquelles l'émetteur communiquera annuellement sur l'utilisation des fonds et des actifs numériques recueillis dans le cadre de l'offre.

La valeur d'usage du jeton sera modifiée le 1er Janvier de chaque année, une communication sera faite par email aux personnes inscrites à la newsletter, sur les réseaux sociaux et sur notre site Web.

Une communication régulière sera faite sur notre site Web et sur les réseaux sociaux.

6. MODALITÉS TECHNIQUES DE L'ÉMISSION DE JETONS

• Dispositif électronique d'enregistrement partagé utilisé

Nous utilisons la blockchain principale (mainet) ETHEREUM

• Architecture technique

Notre architecture sur la blockchain s'articule autour de 3 smart contracts liés entres eux :

- Un smart contract CORPORATE ;
- Un smart contract ICO ;
- Un smart contract JETON.

Un smart contract Corporate centralise les autorisations de l'ICO

Il convient de préciser que le smart contract Corporate autorise ou non les contributions sur la présente ICO. Il comprend la liste blanche et noire de toutes les adresses publiques Ethereum enregistrées de nos souscripteurs. Cette liste blanche dépend de la formule choisie par le souscripteur.

À tout moment la société FRENCH-ICO.com est en mesure de relier une adresse Ethereum à l'identité d'un souscripteur ainsi que les résultats des contrôles KYC/AML.

Données enregistrées et actions réalisables sur le smart contract CORPORATE :

- Adresse Ethereum du souscripteur ;
- Formule du souscripteur (ANGEL, ANGEL PREMIUM, ANGEL PREMIUM PRO) ;
- Le plafond des contributions autorisées en phase 1 pour chacun des souscripteurs ANGELS PREMIUM PRO ;
- Le plafond des contributions des souscripteurs ANGEL et ANGEL PREMIUM;
- Le code pays du souscripteur ;
- Arrêt d'urgence de toutes les transactions de l'ICO (collecte, remboursement, transfert…).

Un smart contract ICO

C'est le smart contract ICO qui exécute automatiquement la collecte, le séquestre, le remboursement ou la distribution des jetons selon les conditions de l'ICO (dates, plafonds, bonus, durée, etc.).

Uniquement les souscripteurs utilisant une adresse Ethereum préalablement enregistrée dans la liste blanche peuvent contribuer sur l'ICO.

Pendant toute la durée de l'ICO :

- les souscripteurs peuvent réserver des jetons + les bonus le cas échéant ;
- les fonds collectés sont séquestrés dans le smart contract ICO ;
- Tout le monde peut consulter les transactions réalisées.

L'ICO est un succès dès que :

- la date de fin est dépassée et que le Soft Cap est atteint ;
- ou dès que le Hard Cap est atteint.

FRENCH-ICO.com peut alors immédiatement récupérer la totalité des fonds collectés et les souscripteurs peuvent récupérer les jetons réservés. C'est uniquement lorsque les souscripteurs viennent retirer leurs jetons que le smart contract ICO exécute un ordre de production (minage) des jetons au smart contract JETON.

L'ICO a échoué dès que :

- La date de fin est dépassée et que le Soft Cap n'est pas atteint ;

Les souscripteurs peuvent alors récupérer leurs contributions (minorées des frais de transactions qui s'élèvent en Ether à quelques centimes d'Euro). Aucun jeton ne sera produit.

Les transactions se font sans intermédiaire. Les souscripteurs envoient directement les fonds sur le smart contract de l'ICO avec leur adresse Ethereum et signent la transaction avec leur clé privée. C'est sur cette même adresse qu'ils recevront leurs jetons si l'ICO atteint son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou dès que le Hard Cap est atteint) ou le remboursement dans le cas contraire.

Un smart contract JETONS

C'est le smart contract ICO qui donne l'ordre au smart contract JETONS de produire des jetons et de les attribuer aux souscripteurs. Aucune production de nouveaux jetons n'est possible hors ICO.

Le smart contract JETONS est codé pour répondre au protocole ERC20 de la blockchain Ethereum.

• Adresse officielle du smart contract CORPORATE

À tout moment, tout le monde, peut consulter les transactions réalisées sur le smart contract et les adresses Ethereum enregistrées en liste blanche et en liste noire.

L'adresse et le lien du smart contract CORPORATE seront publiés sur le site de FRENCH-ICO.com le jour du lancement de l'ICO.

• Adresse officielle du smart contract ICO

À tout moment, tout le monde, peut consulter les transactions réalisées sur le smart contract telles que les fonds collectés, le séquestre en cours, le transfert ou le remboursement des fonds collectés.

L'adresse et le lien du smart contract ICO seront publiés sur le site de FRENCH-ICO.com, au plus tard, le jour du lancement de l'ICO.

• Adresse officielle du smart contract JETONS

À tout moment, tout le monde, peut consulter les transactions réalisées, le nombre de jetons en circulation, les adresses Ethereum qui possèdent des jetons FICO sur le smart contract.

Les jetons émis répondent au protocole ERC20 de la blockchain Ethereum.

L'adresse et le lien du smart contract JETON seront publiés sur le site de FRENCH-ICO.com, au plus tard, le jour du lancement de l'ICO.

• Audit et codes sources des smart contracts

Afin de conserver au mieux notre savoir-faire et éviter tous risques de copie de notre code informatique, nous avons pris la décision de ne pas diffuser, pour le moment, les codes sources de nos smart contracts. Néanmoins, nous garantissons que le code a été audité et qu'aucune faille ou vulnérabilité n'a été détectée.

Le résultat de l'audit sera publié sur le site de FRENCH-ICO.com, au plus tard, le jour du lancement de l'ICO.

Notre partenaire : certik.org

CERTIK

0 vulnérabilité détectée.

Illustration de l'architecture technique des smart contracts de FRENCH-ICO.com

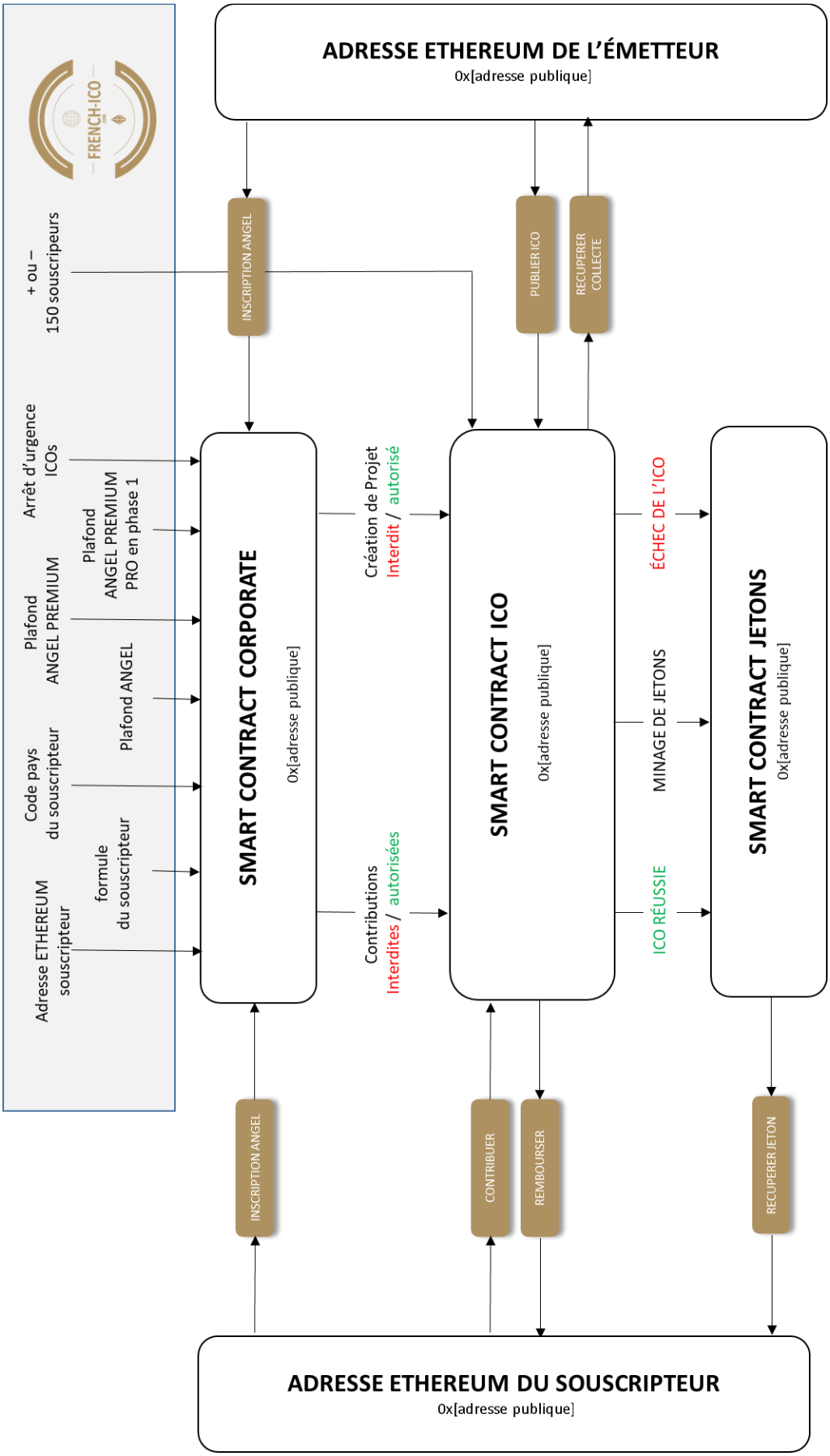

Illustration du fonctionnement de l'ICO et de l'émission de jetons

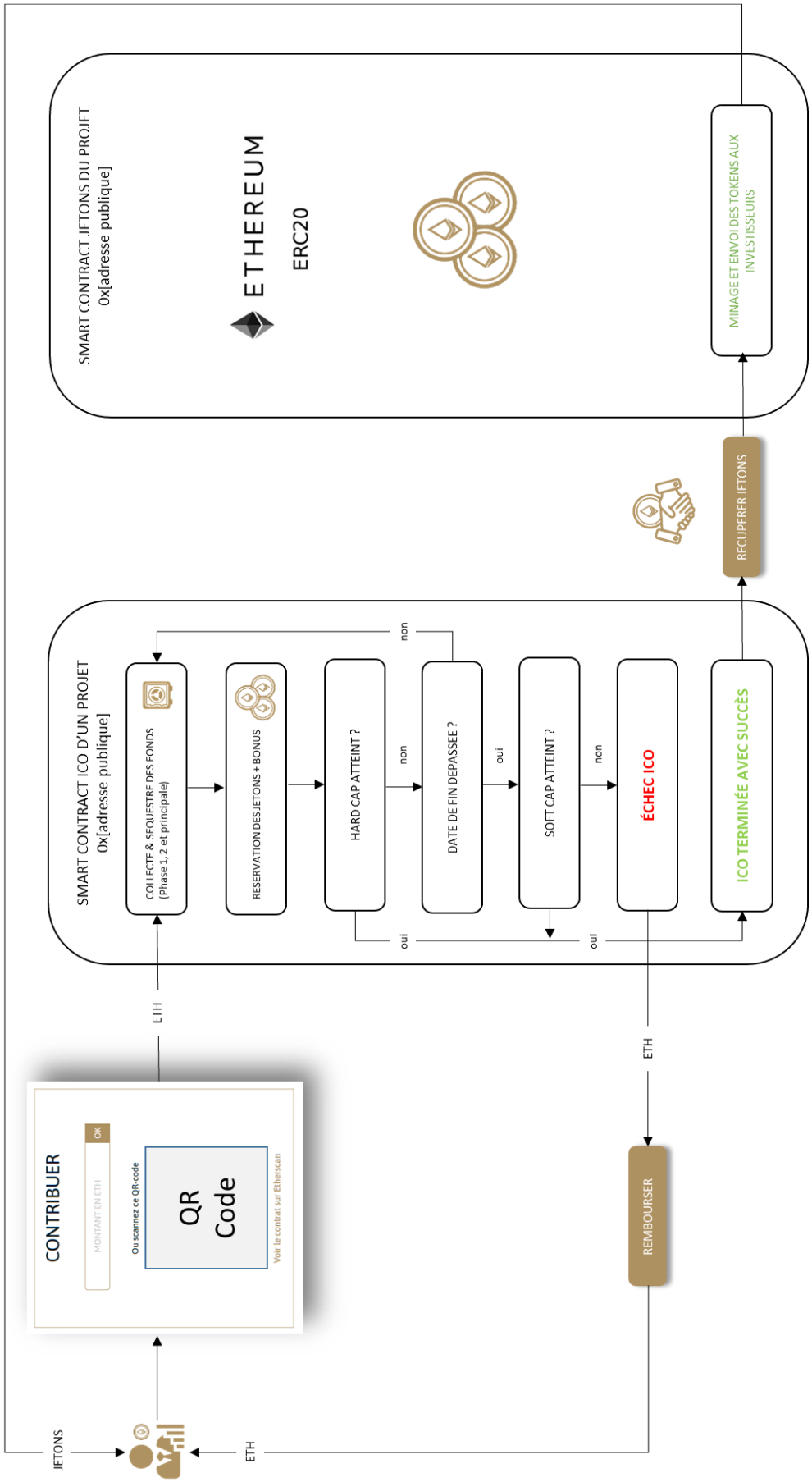

7. CONSERVATION ET RESTITUTION DES FONDS ET DES ACTIFS NUMÉRIQUES RECUEILLIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE JETONS

• Suivi et sauvegarde des fonds et des actifs numériques recueillis

Description détaillée des modalités de recueil et de gestion des fonds et des actifs recueillis, telles que visées à l'article 712-6 du règlement général de l'AMF

Nous avons choisi la mise en place d'un programme informatique automatisé reposant sur la blockchain. Le programme informatisé est le smart contract ICO lui-même.

Les fonds collectés ne pourront être transférés et donc utilisés par FRENCH-ICO.com uniquement si l'ICO est terminée et que le Soft Cap est atteint.

Forme du ou des dispositif(s) de suivi et de sauvegarde des fonds et actifs retenu(s) par l'émetteur

Pendant toute la durée de l'ICO, les fonds sont séquestrés dans le smart contract ICO. Toutes les transactions et montants des fonds collectés sont consultables via l'explorateur https://etherscan.io/ à l'adresse du smart contract ICO (voir chapitre 6).

Destinataire(s) des fonds et actifs numériques tel(s) que défini(s) au 3° du III de l'article 712-7 du règlement général de l'AMF, compte bancaire et adresse conçue pour recevoir et envoyer des actifs numériques dédiés spécifiquement à l'offre

Si l'ICO atteint son objectif, les fonds collectés dans le smart contrat de l'ICO seront envoyés sur l'adresse Ethereum de la société FRENCH-ICO.com.

Par mesure de sécurité cette adresse Ethereum dispose d'une sécurité multi signatures. Seule la validation des deux associés permet de réaliser des transactions sortantes.

Les ETH convertis en Euros seront ensuite transférés sur le compte bancaire de la société.

Gestion du risque de change et intention de l'émetteur de convertir les actifs numériques en euros ou en devises étrangères ;

Aucune conversion en devises étrangères n'est envisagée. La conversion, totale ou partielle, se fera uniquement d'ETH à EURO dès la fin de l'ICO.

Néanmoins, si toutefois le cours de l'ETHER / EURO venait à baisser de plus de 20% entre le début et la fin de l'ICO, le projet pourrait être partiellement gelé jusqu'à une remontée de la valeur d'échange sur les marchés secondaires. Dans la phase de gel, tout ou partie des fonds serait converti pour ne pas bloquer totalement le projet. De même, nous pourrions nous réserver le droit de ne pas accepter le FICO pour l'achat de tout ou partie de nos prestations et services. Cette situation s'explique par le fait que nous ne pourrions pas convertir nos Ethers collectés pendant l'ICO à un taux de change cohérent avec nos engagements initiaux.

Engagement de conserver ou de mettre en place, à l'issue de l'offre, un dispositif de suivi et de sauvegarde des fonds et des actifs numériques recueillis dans le cadre de l'offre

À l'issue de l'ICO les fonds collectés en Ether seront transférés et conservés sur le portefeuille Ethereum de FRENCH-ICO.com et/ou sur le portefeuille de notre plateforme d'échange.

Les fonds convertis en Euro seront transférés et conservés sur le compte bancaire de FRENCH-ICO.com et/ou sur les comptes Euros de notre plateforme d'échange.

• Remboursement des souscripteurs

Faits générateurs et conditions, notamment en cas de non-atteinte du Soft cap ou de dépassement du Hard Cap.

Le remboursement des souscripteurs intervient, uniquement si l'ICO n'atteint pas son objectif (Soft Cap atteint et date de fin terminée ou dès que le Hard Cap est atteint).

Dans ce cas seulement, les contributions sont remboursables (minorées des frais de transaction blockchain dont le montant en Ether est équivalent à quelques centimes d'Euro).

Le souscripteur comprend, reconnaît et accepte que la présente ICO prévoie un « Soft Cap » et un « Hard Cap », définis comme le seuil minimum et maximum de la collecte. Dans l'hypothèse où le soft cap n'est pas atteint avant la date de fin fixée au début de l'ICO, les contributions versées en ETHER par le souscripteur sont immédiatement et intégralement remboursables.

Modalités de remboursement, notamment : fonds ou actifs numériques qui seront restitués et gestion du risque de change au moment du remboursement.

Le remboursement se fait uniquement en Ether (ETH) sur l'adresse Ethereum utilisée par le souscripteur lors de ses contributions. Le remboursement se fait par l'intermédiaire du smart contract ICO et il est impossible de procéder au remboursement d'une autre manière.

Il n'y a pas de délai de rétractation possible après une contribution.

Aucun autre remboursement ne pourra être demandé de quelque façon que ce soit.

En cas de non atteinte du Soft Cap, à charge pour le souscripteur d'exécuter le remboursement ou en cas de réussite de l'ICO le transfert des jetons via la rubrique « mon compte » de la plateforme. Dès la fin de l'ICO, le souscripteur recevra un courriel de notification et pourra par simple action sur un bouton dans sa rubrique « mon compte » de la plateforme procéder au remboursement de ses souscriptions ou au transfert des jetons préalablement réservés pendant la collecte.

Les remboursements en Ether ou le transfert des jetons sont réalisés sur l'adresse Ethereum enregistrée sur notre plateforme et que, de fait, le souscripteur aura préalablement utilisé pour faire ses souscriptions. Le transfert se fait directement depuis le smart contract ICO vers son adresse Ethereum.

8. DISPOSITIFS DE CONNAISSANCE DES SOUSCRIPTEURS, DE LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET DE SÉCURITE MIS EN PLACE

• Description des mécanismes de connaissance des souscripteurs et de lutte anti-blanchiment mis en place

Déclarant Tracfin et responsable LCB-FT

Monsieur Christophe GAUTHIER, le Président de FRENCH-ICO.com, a été désigné comme déclarant TRACFIN et représentant LCB/FT pendant toute la durée de l'offre.

Procédure et contrôle interne LCB-FT

FRENCH-ICO.com a mis en place une procédure interne de lutte anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme. Un protocole de contrôle de cette procédure sera appliqué pour vérifier le bon respect de son application pendant toute la durée de la présente ICO.

Classification des risques LCB-FT

L'objectif de la classification des risques est de déterminer le profil de risque de chaque souscripteur et le niveau des mesures de vigilance à appliquer.

Trois niveaux de risques de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme sont considérés par la société.

Niveaux de risques	
1	Faible
2	Modéré
3	Important

La matrice des niveaux de risques est détaillée dans la procédure LCB/FT qui est consultable uniquement dans le cadre d'un usage interne par la société FRENCH-ICO.com.

Contrôles et mesures de vigilances appliquées

L'objectif des contrôles et des mesures de vigilances réalisés est de lever les risques de soupçons LCB-FT avant même que le souscripteur puisse réaliser la moindre souscription. Les contrôles et mesures de vigilances s'appliquent donc selon la formule que le souscripteur souhaite acquérir.

ANGEL	ANGEL PREMIUM	ANGEL PREMIUM PRO
Contrôles FRENCH-ICO	Contrôles FRENCH-ICO + Mesures de vigilance classiques (art. L.561-5 et L. 561-6 CMF) et complémentaires (art L. 561-10 et art. R. 561-20 pour la vérification d'identité à distance)	Contrôles FRENCH-ICO + Mesures de vigilance Classiques, complémentaires et renforcées (art. L. 561-10-1) CMF
Montant maximum des souscriptions autorisées 1000€	Montant maximum des souscriptions autorisées 10 000€	Souscriptions autorisées sans limite de montant
Personnes physiques uniquement	Personnes physiques uniquement	Personnes physiques ou personnes morales uniquement professionnelles de l'investissement au sens de l'article D 533-11 du CMF
Contrôles réalisés Prénom, nom, adresse email, adresse Ethereum servant aux souscriptions (une seule adresse Ethereum par souscripteur)	**Mesures de vigilance** Idem ANGEL + Une pièce identité valide avec photo, date de naissance, nationalité	**Mesures de vigilance** Idem ANGEL PREMIUM + Justificatif de la provenance et de la destination des fonds
	+ si le contrôle est fait à distance Une seconde pièce d'identité valide avec photo, vérification par vidéo selfie de la cohérence entre pièces d'identité et personne à distance, réalisation d'un paiement d'un euro par carte bancaire, en provenance d'un compte ouvert auprès d'un établissement de crédit ou de paiement établi dans un Etat membre du GAFI	**Contrôle à distance non autorisé**
Personne morale non autorisée	**Personne morale non autorisée**	**+ si personne morale** Forme juridique, dénomination, Numéro d'immatriculation, adresse du siège social, Kbis

FRENCH-ICO.com confie la réalisation de certaines mesures de vigilance à des prestataires externes. FRENCH-ICO.com demeure néanmoins responsable du respect de ses obligations.

Mise en œuvre technique des contrôles

La société confie la réalisation de certaines mesures de vigilance à des prestataires externes. La société demeure néanmoins responsable du respect de ses obligations.

Tous les contrôles réalisés sont analysés individuellement par un des dirigeants de la société. Si aucun soupçon n'est détecté, le rôle ANGEL, ANGEL PREMIUM ou ANGEL PREMIUM PRO est attribué au souscripteur. De fait, son adresse Ethereum lui permettra de réaliser des souscriptions.

Voir au chapitre 2 « Souscripteurs auxquels l'offre s'adresse et restrictions éventuelles », les personnes restreintes.

Si le Souscripteur est présent lors des contrôles

Tous les contrôles et mesures de vigilances sont réalisés en face à face avec le souscripteur. Les documents nécessaires aux contrôles sont alors demandés et vérifiés sur place.

Cas des ANGELS PREMIUM PRO

Les mesures de vigilances destinées aux ANGEL PREMIUM PRO sont toutes réalisées en face à face.

Les mesures de vigilances LCB-FT externalisées à la société d'investissement pour le compte de tiers devront respecter la présente procédure. FRENCH-ICO.com reste entièrement responsable des mesures de vigilances appliquées pour les bénéficiaires effectifs.

Si le souscripteur n'est pas présent lors des contrôles

SYNAPS

Les mesures de vigilances réalisées à distance sont externalisées à la société WeStart via sa solution SYNAPS.

Afin de permettre une mise en œuvre efficace et sécurisée des procédures de contrôle KYC et AML du Projet, FRENCH-ICO.com a conclu un partenariat avec la société WESTART, société par actions simplifiée au capital de 1 130 euros, dont le siège social est située 13 rue René Cassin – 69740 GENAS, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 838 604 734 et représentée par son Président Monsieur Florian LE GOFF, proposant un service de programmation informatique dénommé SYNAPS.

Le prestataire KYC/AML fournit à FRENCH-ICO.com la technologie et les services nécessaires à l'identification et à la vérification des souscripteurs à distance. Ces opérations sont réalisées à l'aide de modules intégrés à la plateforme de l'ICO via la solution Synaps.

Dans le cadre du contrôle KYC et AML, les données d'identité transmises par les souscripteurs seront conservées par le Prestataire KYC/AML pour une durée de cinq (5) ans à compter de la clôture du compte du souscripteur.

Un rapport complet avec la copie des justificatifs et des résultats de contrôle est envoyé au format PDF à FRENCH-ICO.com pour contrôle et archivage.

Les bases de sanctions, PPE et du GAFI sont quotidiennement vérifiées.

Liste blanche et noire des adresses Ethereum des souscripteurs

Par défaut toutes les adresses Ethereum non enregistrées dans la liste blanche de FRENCH-ICO.com sont bloquées et ne permettent donc pas de réaliser des souscriptions sur l'ICO. Ainsi, les souscriptions susceptibles de présenter un risque sont interdites avant même qu'elles soient enregistrées sur nos livres de comptes.

Le souscripteur doit obligatoirement passer le niveau de contrôle requis pour lui permettre de réaliser des souscriptions sur notre ICO avec son adresse Ethereum.

Un souscripteur qui sera bloqué suite à un soupçon détecté pendant ou après le premier contrôle (suite à une réactualisation d'un contrôle par exemple) verra son adresse Ethereum inscrite à la liste noire pendant toute la durée du soupçon.

La liste blanche et noire, actualisée manuellement par la société, est un smart contract séparé interrogé avant toutes souscriptions sur le smart contract ICO.

• Description des dispositifs de cyber-sécurité et de détection des dysfonctionnements techniques mis en place

Notre architecture informatique repose sur deux couches réseaux principales :

- Le réseau Web sur lequel est développée notre plateforme (aussi appelé web 2) ;
- Le réseau blockchain Ethereum sur lequel s'exécutent les smart contracts et les transactions de jetons et de crypto-actifs de façon sécurisées (aussi appelé web 3).

Notre site Web possède un certificat SSL et fonctionne uniquement en HTTPS.

Notre base de données est cryptée et ne contient que le nom, prénom, email et adresse publique Ethereum de chaque abonné. Aucune donnée sensible n'est stockée sur nos serveurs.

Les résultats des contrôles KYC/AML des souscripteurs sont conservés sur le site de notre partenaire SYNAPS.

Les jetons et crypto-monnaies ainsi que l'ensemble des transactions sont conservés dans la blockchain Ethereum. La blockchain Ethereum est sauvegardée à vie par l'ensemble des nœuds qui constituent le réseau. L'historique des transactions est infalsifiable.

Sur notre site Web, les dispositifs mis en place sont :

- Double authentification à la connexion (2FA Google Authenticator) ;
- Protection anti attaques DDoS ;
- Sauvegardes journalières de la base de données sur un second serveur ;
- Alerte email si le site est hors service ;
- Logiciels de sécurité installés et mis à jour ;
- Pare-feu ;
- Détection et blocage en cas de tentative de modification de l'adresse Ethereum d'un smart contract ICO ;
- Journalisation de tous les évènements en relation avec la blockchain ou les utilisateurs ;
- Mises à jour système hebdomadaires.

Notre plateforme est un portail qui permet d'exécuter des transactions sur la blockchain Ethereum. Il est important de préciser qu'en cas d'arrêt de notre plateforme, le fonctionnement de la blockchain, de

nos smart contracts et l'utilisation des jetons resteront fonctionnels. Aucune perturbation de la blockchain ne peut être causée par notre plateforme et inversement. Les deux réseaux sont indépendants et le dysfonctionnement de l'un ne peut pas impacter l'autre.

9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

• Droit applicable à l'émetteur

Droit Français.

• Juridiction compétente en cas de litige

Tribunal de Commerce de Marseille (France).

• Régime fiscal applicable à la détention des jetons en France pour les souscripteurs français

Le 2 septembre 2019, l'Administration fiscale a mis à jour le Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFIP), indiquant la création d'un régime fiscal spécifique applicable aux cessions d'actifs numériques réalisées à titre occasionnel, directement ou indirectement par des personnes physiques domiciliées fiscalement en France au sens de l'article 4B du CGI (code général des impôts) (loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances 2019, art. 41)

L'article 41 de cette loi apporte un cadre adapté à l'imposition (à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux) des gains réalisés à titre occasionnel, à compter du 1er janvier 2019, par les particuliers lors de la cession d'actifs numériques ou de droits s'y rapportant, codifié à l'article 150 VH bis du CGI. Ce régime concerne les jetons mentionnés à l'article L552-2 du CMF (code monétaire et financier), à l'exclusion de ceux répondant aux caractéristiques des instruments financiers mentionnés à l'article L211-1 du CMF et des bons de caisse mentionnés à l'article L223-1 du CMF.

Tenant compte de la fréquence des échanges susceptibles d'intervenir entre actifs numériques, ces derniers ne constituent pas un fait générateur d'imposition au moment de leur réalisation. En effet, ce fait générateur survient à la constatation de l'éventuelle plus-value globale annuelle réalisée au titre des cessions d'actifs numériques contre de la monnaie ayant cours légal ou contre l'obtention de tout service, bien ou avantage. Cette plus-value globale ne sera donc déclarée et imposée que l'année suivant celle de sa réalisation.

Cette plus-value globale est déterminée en additionnant les plus-values et les moins-values constatées sur l'ensemble des cessions d'actifs numériques réalisées durant l'année d'imposition.

Ces plus ou moins-values sont égales à la différence entre, d'une part, le prix de cession et, d'autre part, le produit du prix total d'acquisition de l'ensemble du portefeuille d'actifs numériques par le quotient du prix de cession sur la valeur globale de ce portefeuille.

En outre, ce nouveau régime instaure un **seuil d'exonération** pour les personnes réalisant des cessions d'actifs numériques dont la somme des prix n'excède pas 305 € au cours d'une année d'imposition.

Les modalités déclaratives sont également simplifiées, les redevables portants sur la **déclaration annuelle** prévue à l'article 170 du CGI le montant global de la plus ou moins-value réalisée au titre des cessions imposables de l'année. Ils joignent à cette déclaration une annexe sur laquelle ils mentionnent et évaluent l'ensemble des plus ou moins-

values réalisées à l'occasion de chacune des cessions imposables effectuées au cours de l'année ou les prix de chacune des cessions exonérées en application du B du II de l'article 150 VH bis du CGI.

Enfin, dans ce nouveau régime, les gains sont imposés à un **taux global de 30 %** (12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux).

Dans le cas d'opérations imposables ?

Plus synthétiquement, sont des opérations imposables :

- La contrepartie de monnaie ayant cours légal ;
- L'échange d'un bien autre qu'un actif numérique ;
- L'échange avec soulte d'un actif numérique ;
- La contrepartie d'un service.

Activité crypto occasionnelle ou habituelle ?

Selon l'Administration fiscale, les critères d'exercice habituel ou occasionnel de l'activité résultent de l'examen, au cas par cas, des circonstances de fait dans lesquelles les opérations d'achat et de revente sont réalisées. Plus concrètement, les critères suivant seront pris en considération :

- Le nombre d'opérations ;
- La fréquence des opérations ;
- Mais surtout, l'importance des revenus générés par les ventes au regard de vos revenus habituels. .

Cession d'actifs numériques à titre habituel : régime des BIC

Notons que les souscripteurs personnes physiques qui, dans les conditions visées *supra*, effectuent des opérations habituelles sur des crypto-monnaies sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux.

Ainsi, le revenu imposable sera déterminé en faisant la somme de l'ensemble des produits et charges de l'exercice et sera soumis au barème de l'impôt sur le revenu dont le taux marginal est de 45%. Ce revenu sera également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Il convient de préciser qu'en cas de réalisation d'un chiffre d'affaires inférieur à 70.000 €, le régime dit du « micro-BIC » pourrait être applicable, permettant d'imputer un abattement de 50% sur ce chiffre d'affaires réputé tenir compte de toutes les charges engagées pour l'exercice de l'activité.

Déclaration obligatoire

Les personnes physiques, les associations, les sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies en France, sont tenues de déclarer, en même temps que leur déclaration de revenus ou de résultats, les références des comptes de crypto-actifs ouverts, détenus, utilisés ou clos auprès d'entreprises, personnes morales, institutions ou organismes établis à l'étranger.

Ainsi, même si vous n'avez retiré aucun gain en crypto-monnaie durant l'année, vous serez tenu de déclarer l'ensemble de vos comptes ouverts à l'étranger. Cette déclaration s'effectue grâce au formulaire suivant : CERFA 3916 - Déclaration par un résident d'un compte ouvert hors de France.

10. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Marseille

Le 17 Décembre 2019,

Christophe GAUTHIER
Président FRENCH-ICO.com

Signature

Fréderic GILLES
Directeur Général FRENCH-ICO.com

Signature